

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE
Direction Générale du Travail
Direction de sécurité et santé au travail

ETATS GENERAUX SUR LA SECURITE ET SANTE AU TRAVAIL
Rapport final

Réalisé par la table ronde

Janvier 2008

Introduction

Le code du travail de 1974 a été révisé pour répondre aux exigences de la mondialisation et à la dynamique sous-régionale de l'espace UEMOA, CEDEAO et de l'IAPRP qui veut harmoniser la législation du monde du travail dans une optique de libre circulation. C'est ainsi que la loi n°2006-010 du 13 décembre 2006 portant code du travail innove en mettant en place des service de sécurité et santé au travail autonomes ou inter-entreprises ; le personnel, amené à y exercer, doit être spécialiste de sécurité et santé au travail. Des dispositions ont été également prises en ce qui concerne l'organisation et le fonctionnement de la sécurité et santé au travail au niveau central, notamment par la création de la direction de sécurité et santé au travail.

Ces nouvelles dispositions imposent, de fait, un large consensus des partenaires sociaux et des acteurs pour une meilleure applicabilité des textes.

1- Objectifs

Les états généraux de sécurité et santé au travail ont pour but de donner la parole aux partenaires sociaux et aux acteurs en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un document cadre de politique sur les grands problèmes du domaine. Ils doivent permettre de se mettre d'accord sur les diagnostics partagés, les principes d'action communs et de définir les chantiers et programmes structurants sur lesquels nous concentrerons nos efforts pour les années à venir.

Plus spécifiquement, ils permettront :

1- la mise au point sur l'état d'avancement de l'application des dispositions prises en matière de conditions de travail depuis 1974 et celles relatives à la convention 187 de l'OIT sur le cadre promotionnel de sécurité et santé au travail. Il s'agira de développer surtout les forces et les contraintes

2- d'envisager une plus grande efficacité de la politique de prévention et l'intégration dans la mondialisation, la globalisation, l'intégration harmonieuse sous-régionale (espace UEMOA, CEDEAO et de IAPRP) et le développement durable

3- d'entreprendre une démarche qualité sécurité et environnement (QSE) : les exigences de la compétitivité nécessitent une action de synergie entre le capital humain et la production.

4- l'intégration du concept de sécurité et santé au travail dans la prise en charge de la santé du travailleur avec ses principes fondamentaux que sont :

- l'équipe pluridisciplinaire : le médecin du travail n'est plus seul à protéger la santé du travailleur. Il coordonne les activités au sein de cette équipe (médecins, infirmiers, psychologues du travail, hygiéniste, ergonomes...)

- le paquet minimum d'activités : l'équipe a le devoir de se conformer au cahier de charges qui comporte les trois composantes à savoir la surveillance des lieux et du milieu de travail, la surveillance de la santé des travailleurs et enfin, les premiers secours, la réadaptation et la réinsertion socio-professionnelle

5- le suivi de la mise en œuvre des dispositions législatives et réglementaires et du Plan d'action de Sécurité et Santé au Travail du présent document cadre.

2- Résultats attendus

Les représentants des différentes couches socio-professionnelles sont informés des nouvelles dispositions en matière de sécurité et santé au travail

Les partenaires sociaux et les acteurs ont pu exprimer librement leur opinion sur ces nouvelles dispositions

Le document cadre de sécurité et santé au travail est élaboré et adopté par les partenaires sociaux et acteurs

3- Déroulement pratique

Les états généraux sont subdivisés en quatre phases.

3.1- La première phase a consisté en l'élaboration de propositions des thèmes de références par une équipe d'experts nationaux.

3.2- Le forum des acteurs du 11 décembre 2007 a permis une large consultation des partenaires et d'acteurs d'origines diverses sur les questions clés de sécurité et santé au travail.

Trois groupes ont été ainsi identifiés pour débattre des sujets suivants :

1°- Quel état des lieux et quels enjeux pour la protection de la santé et de l'environnement en milieu de travail ? : situation de sécurité et santé au travail, quels sont les grands problèmes classifiés selon l'ampleur la plus importante à la moins importante ? Quels sont les points forts et les progrès selon les priorités identifiées?

2°- Quelle(s) organisation(s) pour préserver un environnement de travail sûr et sain ? Quelle organisation pour la sécurité et la santé des travailleurs au Togo ? Enjeux, modèles (santé, santé publique, médecine du travail, sécurité et santé au travail), aspects couverts (accidentels, évaluatifs, préventifs, curatifs...), champ d'application (groupes cibles, groupes vulnérables...)?

3°- Quels acteurs, quels outils, quels instruments? : quels acteurs ? (professionnels de santé, spécialistes, groupes d'experts, cabinets, cliniques, sous-traitances), quels outils (au niveau national, au niveau des entreprises) ? quels instruments (code, programmes, politiques, plan d'action de sécurité et santé au travail) ?

Les intergroupes que sont la commission interministérielle relevant du ministère en charge de l'environnement et le comité technique consultatif de sécurité et santé au travail étaient représentés au sein des trois groupes.

Trois thèmes ont été développés avant les travaux en groupe ; il s'agit de :

1°-Textes législatifs et réglementaires relatifs à la sécurité et santé au travail : fondements, historique, textes en vigueur, systèmes de contrôle, voies de recours (par le Directeur général du travail) ;

2°- Etat des lieux sur la sécurité et santé en milieu de travail : état de la question, protection sociale, implication des organisations internationales (OIT et OMS), la prise en charge de la santé du travailleur au Togo : de la médecine sociale à la médecine curative, absence et dérives de la réglementation, ressources (par le Directeur de sécurité et santé au travail) ;

3°- Protection de la santé du travailleur : responsabilités de l'employeur, droits et obligations du travailleur, responsabilité du médecin et de son équipe (par le Président du tribunal du travail).

3.3- L'atelier technique du 12 décembre 2007 qui a réuni des techniciens de l'administration du travail et de la direction générale de la santé a été l'occasion de la mise en forme des conclusions issues du forum.

3.3.1- Les conclusions du forum des acteurs et de l'atelier technique

1°- Problèmes de sécurité et santé au travail

a)- Les textes en matière de sécurité et santé au travail ne sont pas appliqués

b)- Insuffisance de compétence des professionnels de santé des entreprises

c)- Les activités de médecine du travail sont orientées essentiellement vers le curatif

d)- Les problèmes liés à l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail ne semblent pas préoccupant pour l'administration publique et les fonctionnaires civiles, militaires et autres agents de la fonction publique ne bénéficient pas de la protection sociale

e)- Absence d'assurance-maladie dans la majorité des cas ; lorsque cette assurance-maladie existe, le remboursement des 20% par le travailleur est difficile

f)- La plupart des entreprises n'assurent pas leurs travailleurs contre les risques professionnels

g)- Certains médecins d'entreprises n'honorent pas leurs engagements de protection de la santé des travailleurs dont ils ont la charge

h)- Emergence du stress en milieu de travail en rapport avec les mauvaises relations de travail

i)- La majorité des CSST mis en place ne sont pas fonctionnels

j)- Absence de structure de formation en sécurité et santé au travail

k)- Déficit de collaboration entre les responsables de ressources humaines, les services médicaux d'entreprises et la direction

l)- Insuffisance quantitative et qualitative des équipements de protection individuelle (EPI) ; lorsqu'il existe d'EPI, certains travailleurs ne se sentent pas obligés de les porter

m)- Proportion très importante des travailleurs de l'économie informelle avec un taux d'analphabétisme élevé par rapport à la population travailleuse des structures socio-économiques formelles , ce qui ne favorise pas le développement de ce secteur

n) Les élèves des écoles professionnelles, bien qu'exposés aux risques professionnels, n'ont pas de protection sociale

2°- Points forts

a)- Existence du service national de médecine du travail au niveau du Ministère de la Santé

b)- Création d'une direction de sécurité et santé au travail au niveau du Ministère du travail et de la sécurité sociale

c)- Existence d'une équipe pilote de sécurité et santé au travail

d)- Prise de conscience des employeurs avec la mise en place des Comités de sécurité et Santé au Travail (CSST), des services médicaux d'entreprise, des visites périodiques, des comités de lutte contre le VIH/SIDA en milieu de travail et de l'assurance maladie

e)- Nouvelles dispositions adaptées de sécurité et santé au travail

f)- Prise en compte de la majorité des préoccupations de la Politique et du plan de sécurité et santé au travail et de lutte contre le VIH/SIDA en milieu de travail de 2000

g)- Action de promotion de la protection sociale et de prévention des risques professionnels par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)

h)- Mise en place d'un cercle national des CSST

i)- Renforcement des capacités de l'administration du travail par le recrutement de nouveaux inspecteurs et la réouverture du cycle III de l'administration de l'Ecole Nationale d'Administration (ENA)

j)- Existe de la médecine militaire qui, cependant, est orientée essentiellement vers le curatif tout comme dans les entreprises

k)- Mise en place de module de formation en sécurité et santé au travail dans la majorité des écoles professionnelles (ENAM, ENA, Centre de formation OMS, INFA de Tové...) et dans certaines facultés de l'Université de Lomé (Faculté Mixte de Médecine et de Pharmacie, Institut des Sciences de l'Education...)

l)- Etablissement d'un partenariat fort entre la société de médecine et santé au travail de l'Ouest de la France et le service national de médecine du travail avec des associations satellites (Association franco-togolaise de médecine du travail et Association pour la promotion de la santé des travailleurs)

3°- Progrès à faire

a)- Elaboration et mise en œuvre d'un document cadre et de plan d'action de sécurité et santé au travail incluant les tous les secteurs et toutes les couches socio-professionnelles, y compris les fonctionnaires civiles, militaires, de police et de gendarmerie, et les personnels des professions libérales (médecins, avocats, architectes...)

- b)- Elaboration et mise en œuvre d'un cahier de charges sur les activités de sécurité et santé au travail
- c)- Renforcement des capacités de l'administration du travail et des équipes pluridisciplinaires (formation, recyclage, équipements...)
- d)- Mise en place des services de sécurité et santé au travail inter-entreprises et autonomes conformément aux textes en vigueur
- e)- Formation des spécialistes de sécurité et santé au travail
- f)- Elaboration et mise en œuvre d'un plan de carrière et de formations continues des personnels
- g)- Renforcement de collaboration intersectorielle par la création d'une structure interministérielle de prévention des risques professionnels
- h)- Définition de profil de risques en milieu de travail et de santé des travailleurs
- i)- Intégration des programmes tels que la lutte contre le VIH/SIDA en milieu de travail, les autres facteurs psychosociaux en milieu de travail (stress, violences, alcool et drogues, tabagisme, sédentarité..), le travail des enfants, les maladies transmissibles et non transmissibles, le programme santé-travail... aux activités des équipes pluridisciplinaires et des CSST
- j)- Plaidoyer pour la ratification des conventions 161 et 155 de l'OIT et autres relatives à l'hygiène, à la sécurité, à la santé et aux conditions de travail
- k)- Renforcement de la collaboration TOGO-OMS-OIT

4°- *Enjeux* : pour

- a)- L'Etat en tant que décideur et responsable et pour l'amélioration de la santé publique et pour ses personnels (fonctionnaires et agents)
- b)- L'employeur parce que les travailleurs font partie intégrante du capital de l'entreprise pour la productivité, la meilleure possible
- c)- Le travailleur qui a obligation, pour honorer ses engagements en qualité de capital humain indispensable à la productivité, de maintenir son état complet de bien-être physique, mental et social.

5°- *Modèle d'organisation* : services de sécurité et santé au travail

Pour plusieurs raisons :

- a)- nécessité d'intégration de tous les acteurs à la gestion des problèmes d'hygiène, de sécurité, de conditions de travail et de santé en milieu de travail

b)- mises en application des dispositions du code du travail

c)- prolongement des actions, fruit de manifestations de volonté politique, de réforme au niveau central par la création d'une direction de sécurité et santé au travail

Cependant, nécessité de la coordination de cette organisation par le médecin pour sauvegarder la dimension santé publique indispensable à l'épanouissement du travailleur togolais eu égard aux problèmes de santé de base

6°- Aspects couverts

a)- Préventifs : la prévention doit être l'activité de base en sécurité et santé au travail tant au niveau primaire (par l'information, la sensibilisation, l'éducation, la communication et la formation des travailleurs sur les risques, les vaccinations obligatoires et/ou recommandées et les études de poste...), secondaire (par la surveillance spontanée, périodique et spéciale de la santé des travailleurs...) que tertiaire (par la prise en charge efficace et précoce, la réadaptation, la rééducation, la réinsertion socio-professionnelle et l'aménagement de postes...)

b)- Risques professionnels : les premiers secours, les soins d'urgence et les activités curatives en cas d'accident ou de maladie doivent être précoces, efficaces et adaptés pour minimiser les conséquences, notamment les dommages corporels et les arrêts de travail

c)- Morbidité liée à la santé publique : la santé du travailleur doit rester indivisible car l'interférence risques en milieu de travail et santé publique est très forte. Les programmes nationaux de santé publique doivent être intégrés aux dispositions préventives, de premiers secours et de soins d'urgence prévues en milieu de travail

d)- Evaluatifs : l'évaluation à priori doit être de mise, si besoin, avec l'appui de la direction de sécurité et santé au travail et autres experts en la matière. Cette évaluation à priori doit être complétée par une surveillance continue des lieux et du milieu de travail et de la santé des travailleurs.

Les actions de l'équipe pluridisciplinaire doivent être relayées efficacement par les CSST.

7°- Groupes cibles, groupes vulnérables

a)- les salariés

b)- les fonctionnaires civiles, militaires, de police et de gendarmerie, et salariés de l'administration publique

c)- les travailleurs indépendants, y compris ceux des professions libérales (médecins, avocats, huissiers, notaires, architectes, para-médicaux, artistes ...)

d)- les travailleurs de l'économie informelle et du secteur agricole

e)- les élèves et étudiants des écoles et instituts professionnels

f)- les travailleurs des organismes nationaux et internationaux exerçant sur le territoire togolais

g)- autres catégories de personnels exerçant une activité socio-économique même à but non lucratif.

Des actions et programmes spécifiques doivent être élaborés et mis en œuvre à l'intention des groupes beaucoup plus vulnérables tels que les travailleurs exposés aux risques chimiques, les jeunes et les femmes enceintes...

8°- *Les acteurs*

A court et moyen termes

a)- professionnels de santé dont les capacités seront renforcées par un recyclage

b)- spécialistes de sécurité et santé au travail

Compte tenu de déficit des professionnels de santé en général, il y a nécessité d'instaurer une politique de formation des spécialistes en santé au travail et d'assurer le remplacement et/ou le renforcement en capacité progressifs des professionnels de santé actuellement en activité au sein des entreprises.

c)- les CSST, ingénieurs de sécurité, préventeurs...

A long terme

- spécialistes en sécurité et santé au travail

Nécessité de maintien de la politique de formation des spécialistes en sécurité et santé au travail en rapport avec les besoins.

9°- *Les outils et instruments*

Au plan national

a)- Code de sécurité et santé au travail

b)- Conseil supérieur de prévention des risques professionnels (conseil devant prendre en charge les préoccupations en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail, y compris les risques routiers, industriels et environnementaux)

c)- Direction de sécurité et santé au travail (qui doit pouvoir coordonner les actions de prévention des risques professionnels, y compris routiers, industriels et environnementaux et les activités des services de sécurité et de santé au travail)

d)- Cahier de charges de sécurité et santé au travail

e)- Annuaire de sécurité et santé au travail

- f)- Documents sur les droits et principes fondamentaux au travail, y compris les directives pratiques du BIT sur le VIH/SIDA
- g)- Cartographie des risques professionnels

Nécessité de s'inscrire à moyen terme dans la dynamique sous-régionale (tendance vers l'harmonisation sous-régionale IAPRP et dans l'espace UEMOA et CEDEAO)

Au niveau des entreprises

- a)- Cahiers de charges (à mettre en application)
- b)- Comité de Sécurité et Santé au travail (dont les compétences doivent être renforcées)
- c)- Ingénieurs de sécurité (dont les compétences doivent être renforcées)
- d)- Secouristes sauveteurs du travail (dont les compétences doivent être renforcées)
- e)- Politique d'entreprise en matière d'hygiène, de sécurité, de conditions de travail, de santé, de lutte contre les facteurs psychosociaux, de démarche qualité, sécurité et environnement (doit être promue)

3.3.2- Orientations générales du Forum et de l'atelier technique

L'équipe pluridisciplinaire de sécurité et santé au travail

Redéfinir le processus de recrutement des membres de l'équipe

- a)- Informer les partenaires sur l'institution de référence pour l'avis sur les conditions à remplir, en l'occurrence la Direction de sécurité et santé au travail
- b)- Proposer, à l'intention des candidats, des modèles-types de contrat de travail ou de prestations, en gardant copie à transmettre sous pli à la Direction de sécurité et santé au travail et à l'ordre des médecins
- c)- Elaborer et mettre en œuvre un cahier de charge pour chaque corps de l'équipe
- d)- Informer et former les membres embauchés sur les activités et les ressources au sein des services de sécurité et santé au travail : organisation, fonctionnement et formation d'insertion
- e)- Proposer un statut, des curricula de formation continue et un plan de carrière pour les membres de l'équipe
- f)- Proposer un tutorat à l'endroit des professionnels de santé actuellement sur le terrain et des nouveaux embauchés, dans le processus de cours terme sur une période de 3 à 5 ans, en vue de l'évaluation des risques, l'établissement de la fiche d'entreprise et du profil de santé des travailleurs au sein des structures dont ils ont ou auront la charge.

Le plateau technique de sécurité et santé au travail

Définir le cadre de travail de l'équipe pluridisciplinaire

- a)- Etablir des normes d'infrastructures des services de sécurité et santé au travail : infirmerie, service autonome, service inter-entreprises, cabinets (consultance, d'étude et d'expertise)
- b)- Faire appliquer le cahier de charges
- c)- Mettre en place des procédures : évaluation, contrôle et collaboration
- d)- Elaborer et mettre en œuvre un code d'éthique et un code de sécurité et santé au travail

Les connaissances en milieu professionnel

Introduire la sécurité et santé au travail dans le dispositif de sécurité sanitaire, structurer et développer la recherche publique en sécurité et santé au travail

- a)- Organiser l'accès à la connaissance
- b)- Développer et coordonner les appels à projets de recherche en sécurité et santé au travail
- c)- Développer la formation, en matière de sécurité et santé au travail, des professionnels de santé, autres membres de l'équipe pluridisciplinaire et des autres acteurs.

L'effectivité du contrôle

- a)- Créer des cellules régionales pluridisciplinaires
- b)- Adapter les ressources du contrôle aux dominantes territoriales
- c)- Développer le champ de sécurité et santé au travail et renforcer le système de contrôle
- d)- Renforcer la formation des corps de contrôle en sécurité et santé et au travail

Les instances de pilotage

- a)- Structurer la coopération interministérielle sur la prévention des risques professionnels
- b)- Créer le Conseil Supérieur de la Prévention des Risques Professionnels et lui donner un champ d'action plus étendu couvrant les risques routiers du travail, industriels et environnementaux.
- c)- Créer des instances locales de concertation et de médiation
- d)- Améliorer et harmoniser la réglementation technique
- e)- Créer un centre de santé et environnement au niveau hospitalo-universitaire pour gérer les risques environnementaux.

La promotion de la protection sociale

- a)- Elaborer et mettre en place une politique nationale de protection sociale

b)- Encourager toutes les entreprises, y compris l'administration publique, le secteur agricole et l'économie informelle à mettre en œuvre la politique

L'action de prévention des services de sécurité et santé au travail

a)- Encourager les entreprises à être acteur de la sécurité et santé au travail

b)- Mobiliser les services de sécurité et santé au travail pour mieux prévenir les risques, y compris les facteurs psychosociaux sur les lieux de travail (stress, violences, alcool / drogues, VIH / SIDA, tabagisme) à travers l'équipe pluridisciplinaire et une bonne définition du cahier de charges

c)- Repenser l'aptitude et le maintien dans l'emploi (flexibilité et mobilité), les arrêts et congés maladies, les congés de maternité et les visites de reprises

d)- Faire de la tarification des AT/MP une incitation à la prévention

e)- Encourager le développement de la recherche appliquée en entreprise

f)- Aider les entreprises dans leur démarche d'évaluation à priori des risques

g)- Promouvoir le rôle des comités de sécurité et santé au travail (CSST) dans tous les établissements

h)- Développer la prévention des accidents routiers du travail et les risques industriels

i)- Promouvoir le principe de substitution des substances chimiques les plus dangereuses

j)- Développer, dans les écoles et par la formation continue, la sensibilisation des ingénieurs et des techniciens aux questions de sécurité et santé au travail

k)- Développer et promouvoir des centres d'alphabétisation fonctionnelle à l'endroit des populations travailleuses de l'économie informelle

l)- Formaliser la révision des tableaux des maladies professionnelles adoptée par les mandants tripartites depuis 2006 par un décret ou un arrêté.

Dispositions transitoires

Intégrer les réalités locales et du moment dans le processus de réforme de sécurité et santé au travail

a)- Mettre en application les dispositions du code du travail relatives à la sécurité et santé au travail dès le 1^{er} janvier 2008 à travers le présent plan d'action en attendant la réglementation en la matière

b)- Elaborer et mettre en œuvre un plan d'action de sécurité et santé au travail 2008-2012 pour la réussite de la mesure ci-dessus

c)- Elaborer et mettre en œuvre une action pédagogique de sécurité et santé au travail (confer point f sur le tutorat) à l'endroit des professionnels de santé d'entreprise exerçant avant les nouvelles dispositions : appui technique à l'évaluation des risques, à l'élaboration des fiches d'entreprises et de sécurité, aux visites périodiques, à l'information, la sensibilisation et la formation des travailleurs dont ils ont la charge sur une période de 3 à 5 ans.

d)- Donner une compétence à ce personnel avec l'appui financier des partenaires sociaux.

e)- Faire le plaidoyer pour la ratification des conventions 161 et 155 de l'OIT, la stratégie de l'OMS pour « la santé pour tous au travail » et autres dispositions internationales relatives à la sécurité et santé au travail

3.4- La table ronde du 17 et 18 janvier 2008, précédée par la concertation expert du BIT, experts nationaux et l'Administration du travail du 16 janvier 2008, a permis aux partenaires sociaux et aux acteurs d'examiner les propositions des groupes de travail, de les amender, de les enrichir et de les adopter.

Leurs observations, contributions et amendements ayant été pris en compte au cours des débats qui ont suivi la première communication, la table ronde a estimé qu'il fallait plutôt développer pendant les deux jours, les aspects qui n'avaient pas fait l'objet des conclusions du Forum des acteurs et de l'Atelier technique. Il faut rappeler que les participants étaient déjà en possession du document des conclusions du Forum des acteurs et de l'Atelier technique quelques jours avant la table ronde.

3.4.1- Le rapport de synthèse de la table ronde

Les 17 et 18 Janvier 2008, s'est tenue dans les locaux de la FOPADESC à Agoè Nyivé (TOGO), la table ronde sur les états généraux de sécurité et santé au travail.

Organisé par le Ministère du Travail et de la sécurité sociale avec l'appui financier de l'OIT, cet atelier a réuni 86 participants dont 10 femmes issues du gouvernement, du patronat, des organisations syndicales des travailleurs, de la société civile et des professionnels de santé en milieu de travail.

La table ronde, après avoir amélioré les conclusions et orientations du Forum des acteurs et de l'Atelier technique, a mis l'accent particulier sur certains aspects qui n'ont pu être développés au cours des phases précédentes.

Les travaux de cette table ronde ont ainsi connu six phases : la cérémonie d'ouverture, la présentation du programme, la série des communications et débats, les travaux en commissions, la plénière et la cérémonie de clôture.

3.4.1.1- La cérémonie d'ouverture a été marquée par 3 allocutions :

1- Le mot introductif de la Directrice Générale Adjointe de la santé.

Prenant la parole, Dr NOMENYO a d'abord souligné que la déclaration sur la santé pour tous au travail approuvée lors de la réunion des centres collaborateurs OMS en Octobre 1994 reste également une préoccupation pour le Togo. En effet, la santé au travail est un facteur important pour un développement socio-économique durable permettant aux travailleurs de mener une vie saine et productive tout au long et même après les années d'activité professionnelle.

L'oratrice a relevé qu'au Togo, depuis 1973, il est créé un service national de médecine du travail. En 1998, un programme de santé au travail a été mis en place dans le cadre de la

collaboration TOGO-OMS et a permis de réaliser une enquête sur l'organisation de la médecine du travail dans notre pays. Le projet conjoint OMS-OIT a permis l'élaboration de la politique nationale de sécurité et santé au travail qui a été adopté par les mandants tripartites. Ce qui témoigne des efforts fournis par le département de la santé au Togo. Enfin, la DGA de la santé s'est réjoui de la tenue de ces états généraux qui vont permettre de disposer d'un seul document pour une meilleure gestion des problèmes de santé sur les lieux de travail.

2- Prenant à son tour la parole au nom de Mr Assane DIOP, Directeur Exécutif de la Protection sociale du BIT à Genève, le Docteur T. KALHOULE, Spécialiste Safe Work du BSR des Pays du Conseil de l'Entente a au prime abord, transmis les remerciements et félicitations de l'OIT pour les initiatives de promotion et de consolidation de Sécurité et Santé au Travail (SST).

Il a ensuite fait l'éloge de l'Interafricaine de la Prévention des Risques Professionnels (IAPRP) qui est le fruit de la coopération technique du BIT avec les pays membres de l'OIT. Cette institution, a-t-il rappelé, qui est initiée assez timidement en 1994, a fait ses preuves aujourd'hui à travers sa structure vivante et viable et dispose de moyens mobilisés à partir des ressources internes par le biais des organismes nationaux de sécurité sociale. C'est après qu'il a livré le message du Directeur Exécutif qui, dans un premier temps, s'est penché sur le profil et le système de Sécurité et santé au Travail de notre pays le Togo qui devront :

- a)- être construits sur une option de la protection de tous les travailleurs de toutes les branches d'activités ;
- b)- être décentralisés avec les Directions régionales Opérationnelles ;
- c)- disposer de ressources Humaines spécialisées : médecins du travail, assistants de sécurité et santé au travail, inspecteurs du travail spécialistes de sécurité et santé au travail.

Une place importante et indispensable est accordée également à l'Unité de Prévention des Risques professionnels Techniques, a-t-il rajouté.

Poursuivant ses propos, il a fait remarquer que les quatre éléments évoqués ont motivé l'organisation des présents états généraux de sécurité et santé au travail puisqu'à la lecture du programme trois prismes transparaissent :

- a)- la stratégie du Bureau de l'OIT-Afrique pour la Promotion de la Sécurité et Santé au Travail qui a établi, en accord avec l'IAPRP, les 11 défis de la Sécurité et Santé au Travail du Continent ;
- b)- les huit (8) chantiers de l'IAPRP et les états généraux constitueront probablement le 9^{ème} chantier ;
- c)- les Normes Internationales du Travail : conventions 155, 161, et plus particulièrement la 187 de l'OIT, les stratégies et Directives de l'OMS et surtout les Principes Directeurs pour la gestion des systèmes de Sécurité et Santé au Travail de l'OIT.

Le Directeur Exécutif a ensuite fait : un rappel, une déclaration, un triple rappel et deux suggestions :

- a)- le rappel sur le cadre de promotion de Sécurité et Santé au Travail qui est fait de 3 réseaux (IAPRP, Programme d'Education ouvrière/Programme Prévention et Productivité à l'endroit des partenaires sociaux, Universités/Centres de Recherches) protégés par 4 filets de Sécurité (Ministères du Travail, de la Fonction Publique et de la Santé ; Associations et Collectifs des Professionnels de Sécurité et Santé au Travail ; ONGs et Fondations en Sécurité et Santé au Travail ; Cabinets spécialisés en Sécurité et Santé au Travail)

- b)- la déclaration « qui part du fait qu'il y a dix ans encore, nul n'aurait parié sur un tel dynamisme de la Sécurité et Santé au Travail en Afrique, affirme que la Prévention et la

Sécurité et Santé au Travail contribuent à l'Accroissement de la Productivité et à l'intégration sous-régionale de nos pays, à la condition d'avoir une bonne stratégie de progrès continus. »

c)- le triple appel : la prise en compte effective de l'Economie informelle qui intéressent plus de 70% des Actifs dans chacun de nos pays et où les risques sont encore plus pernicieux ; une plus grande implication du Secteur Privé dans la gestion de la Sécurité et Santé au Travail, à travers les Cabinets et Bureaux d'expertises, les Magasins spécialisés de vente de l'équipement de protection ou de prévention homologué sous l'égide de l'Africaine de Prévention ; la mise en place d'un véritable système bien individualisé de protection Sociale des Fonctionnaires.

d)- et les deux suggestions qui tournent autour du trépied : cartographie nationale des risques professionnels, Code de Sécurité et Santé au Travail, Conseil supérieur de la Prévention.

3- Le discours d'ouverture a été prononcé par Monsieur AMOUSSOU-KOUEDETE Faustin, Directeur Général du Travail et des Lois Sociales. Il a exprimé toute sa gratitude au BIT pour son implication dans le processus de réforme du système de sécurité et santé au travail au Togo. Dans son discours, le DGT a souligné que l'organisation des Etats Généraux n'est que la première étape dans le processus devant permettre d'avoir des lieux de travail sûrs et sains.

Il a invité tous les partenaires à œuvrer ensemble pour l'amélioration des conditions et du milieu de travail et disposer d'un document cadre de sécurité et santé au travail au Togo, car a-t-il dit « aucune aventure solitaire ne peut donner des résultats durables ».

Le DGT a particulièrement mis en exergue les multiples risques auxquels les travailleurs des secteurs industriel, agricole, minier et de l'administration publique sont exposés. Il a aussi évoqué le cas des acteurs de l'économie informelle qui représentent un grand potentiel en matière d'emploi mais ne bénéficient d'aucune forme de protection sociale.

Après avoir une fois de plus réitéré la gratitude du peuple togolais au BIT et à l'OMS, il a déclaré ouverts les travaux des Etats Généraux sur la sécurité et santé au travail au Togo.

La cérémonie d'ouverture a été suivie d'une série d'activités dans un esprit d'échanges et de partages d'informations, de détermination et dans une ambiance de convivialité.

3.4.1.2- La présentation du programme

Avant les communications, le Président du Tribunal du Travail, monsieur SRONVIE Olivier a présenté le programme de la table ronde qui a été adopté par les participants.

Cette présentation a été suivie par la mise en place du présidium de la table ronde qui se compose comme suit :

Président : Mr PARIKI Essotom, Directeur général de l'emploi

1^{er} rapporteur : Mme KLOUTSE Kékéli, représentant le patronat

2^{ème} rapporteur : Mr AGBENOU Emmanuel, représentant les centrales syndicales.

3.4.1.3- Les communications

Trois (3) communications ont meublé les travaux de la table ronde.

La première portant sur « les grandes orientations des états généraux sur la sécurité et santé au travail » a été présentée par Docteur KARA, Directeur de sécurité et santé au travail.

Prenant la parole, l'orateur a souligné que sa communication est la synthèse des conclusions du forum de sécurité et santé au travail du 13 décembre 2007 et de l'atelier technique du 14 décembre 2007 qui avaient permis une large consultation des acteurs impliqués dans la sécurité et santé au travail.

S'agissant des conclusions du forum, l'orateur a cité entre autres les problèmes de sécurité et santé au travail relatifs :

- a)- à l'absence d'une véritable protection sociale dans la majorité des entreprises et établissements
- b)- à l'insuffisance qualitative et quantitative des professionnels de sécurité et santé au travail
- c)- au déficit d'application des textes en matière de sécurité et santé au travail.

Après avoir relevé ces problèmes, le Docteur KARA n'a pas manqué de dégager les points forts et les progrès à réaliser pour une meilleure sécurité et santé au travail tout en soulignant les enjeux pour l'Etat et ses partenaires sociaux.

Il a également mis l'accent sur le modèle d'organisation de la SST, les différents aspects couverts, les groupes cibles, les acteurs impliqués et les outils qu'il faut tant sur le plan national qu'au niveau des entreprises et la prise en compte des préoccupations du Directeur Exécutif qui ont motivé la tenue des états généraux et l'implication du BIT. Il a terminé par une série d'orientations générales pouvant concourir à l'amélioration du profil et du système de SST au Togo.

Les débats qui ont suivi ont été l'occasion pour les uns et les autres, d'amender, d'enrichir et d'adopter le document de conclusions du Forum des acteurs et de l'Atelier technique qui leur avait été remis quelques jours avant la table ronde.

Le deuxième exposé, fait par le Docteur KALHOULE, a porté successivement sur les points suivants :

- évolution du concept de prévention et niveau de prévention
- les défis de SST dans les pays francophones d'Afrique
- les 8 chantiers de l'InterAfricaine de la Prévention
- les quatre composantes du cadre promotionnel de la SST
- la logique du dispositif national de SST
- la stratégie de l'OIT pour la promotion de SST dans les pays francophones d'Afrique
- convention 155 / recommandation 164 de l'OIT
- convention 161 / recommandation 171 de l'OIT
- les repères dans la démarche de mise en place des programmes d'éducation ouvrière en SST dans les pays francophones d'Afrique
- le programme d'éducation ouvrière en SST de l'UITA dans les pays francophones d'Afrique
- importance et rôle du document et du plan d'action de la politique nationale de sécurité et santé au travail
- le paquet minimum d'activités (PMA)
- le paquet intégré de prestations (PIP)

« Education ouvrière en sécurité et santé au travail dans les secteurs couverts par l'UITA. Programme et contenu » a été la troisième communication développée par Dr AKAYA ; coordonnateur national du programme.

Il a développé tour à tour : le contexte et fondement du programme, l'intérêt du programme pour les bénéficiaires, les objectifs, les six pays couverts par le programme, les qualifications, le contenu, l'impact et les faiblesses du programme et les perspectives sans oublier les principaux intervenants qui sont les consultants nationaux.

Ces communications ont été suivies de débats fort enrichissants qui ont permis aux participants de mieux comprendre les différents thèmes.

Toutes les communications sont annexées au présent rapport.

3.4.1.4- Les travaux en commissions

S'agissant des travaux de groupe, les participants ont été répartis en 4 commissions. Les débats qui ont suivis les communications ont conduit à la mise en place de 10 commissions spécialisées et sous-commissions par catégorie d'acteurs (travailleurs, employeurs, acteurs de l'économie informelle, professionnels de sécurité et santé au travail) dont les conclusions ont fait l'objet de draft de projet sur des fiches (annexées au rapport). Certains projets sont pris en compte dans le cadre du Paquet Minimum à court terme à mettre en œuvre avec l'appui des partenaires OIT et OMS.

3.4.1.5- La plénière

Au cours de la plénière, les différents groupes ont fait la restitution des résultats de leurs travaux qui ont été améliorés par la contribution des participants et des encadreurs.

Les résultats des travaux en commission, sous forme de projet, sont également annexés au rapport.

Avant de se séparer, il a été distribué à chaque groupe de partenaires des fiches de deux projets à élaborer et à soumettre au Directeur Exécutif du BIT chargé de la sécurité et santé au travail.

3.4.1.6- La cérémonie de clôture

1°- Le premier rapporteur du présidium, Madame KLOUTSE, a présenté le rapport de la table ronde et des recommandations. Elle a énuméré les différents problèmes et les solutions préconisées par les états généraux, notamment :

a)- des problèmes par rapport au perfectionnement et à la spécialisation des acteurs en SST : la table ronde a recommandé la mise en place d'un plan de formation pour les praticiens en SST

b)- des problèmes de liaison avec l'Interafricaine de prévention des risques professionnels. Il est alors préconisé la mise en place d'un comité de liaison avec cette institution et l'institutionnalisation des journées africaines de prévention prévues pour le mois d'Avril. La table ronde a recommandé qu'une rencontre avec le bureau de l'IAPRP soit organisée autour d'un atelier d'information et de sensibilisation sur l'institution et les huit chantiers de l'IAPRP. Une étude a été également proposée dans ce sens pour permettre de disposer d'une documentation conséquente sur l'institution.

c)- des problèmes de soins de premiers secours en milieu de travail. La table ronde a suggéré la promotion du secourisme du travail et l'organisation d'un forum pour le secourisme du travail compte tenu des capacités disponibles au TOGO en la matière.

d)- la protection des travailleurs de l'économie informelle a fait l'objet d'un plan d'action de SST étendu, au même titre que le secteur agricole

e)- Il a été relevé l'absence de service de SST dans l'administration publique et dans les organismes internationaux. A ce propos, un plan d'action a prévu deux projets :

celui de la protection sociale

celui de la SST

Il a été recommandé l'organisation d'un atelier sous-régional des pays du conseil de l'entente sur la protection sociale et la SST dans le secteur public.

f)- l'absence de situation réelle sur les risques et le profil de santé des travailleurs a conduit les états généraux à proposer l'élaboration de la cartographie des risques professionnels ; la table ronde a en outre mis l'accent sur l'importance d'un annuaire de sécurité et santé au travail qui a également fait l'objet d'un projet.

g)- Il a été noté l'absence des textes d'application du code du travail et d'autres textes en matière de protection de la santé des travailleurs, il a été recommandé l'élaboration d'un code de SST.

h)- Malgré l'existence d'importants programmes sur le VIH SIDA en milieu de travail, il a été noté un manque de coordination entre tous ces programmes au niveau national et international. La table ronde a recommandé l'organisation d'un forum sur le VIH SIDA en milieu de travail.

i)- Le secteur minier a fait l'objet d'une attention particulière au cours des travaux. Du fait des risques spécifiques à ce secteur, l'organisation un forum sur les risques dans les mines de phosphates en Afrique a été proposée.

j)- Pour la pérennisation des actions des états généraux, il a été préconisé la mise en place d'un comité de suivi des recommandations des états généraux.

k)- Il a été recommandé la prise en compte des problèmes de santé et environnement dans les politiques d'entreprise pour une meilleure gestion des risques chimiques qui constituent la majorité, sinon, l'essentiel des nuisances en milieu industriel.

2°- Ensuite, la Directrice Générale Adjointe de la santé dans son discours a rappelé aux participants les grands défis qu'il revient à chaque participant de relever.

3°- Ce discours a été suivi du message du Docteur KALHOULE qui a insisté sur les initiatives à prendre pour consolider la sécurité et santé au travail au Togo.

Ces initiatives sont au nombre de 5 :

a)- les initiatives de cadrage de la SST

La création effective du Service de Prévention de la CNSS

L'adhésion formelle du Togo à l'IAPRP

La mise en place de la coordination nationale des comités de sécurité et santé au travail

La création d'un comité mixte Ministères du Travail- de l'Emploi et de la Fonction Publique et de la Santé.

b)- les activités de base d'exercice de la SST

La cartographie nationale des risques professionnels

L'annuaire national de la SST

Le code spécifique de la SST

Le conseil supérieur de la SST

c)- les activités de consolidation de la SST

La formation des Professionnels de la SST notamment la spécialisation des Infirmiers en SST

Le développement de programmes de l'éducation ouvrière en SST pour les centrales syndicales et pour les travailleurs du secteur minier

Le développement d'un projet Prévention et productivité

d)- la promotion de l'extension de la SST

L'extension de la SST aux agents publics de l'Etat, aux acteurs de l'Economie informelle et aux travailleurs du monde agricole

e)- l'orientation de l'action des partenaires

Le développement d'un programme conjoint OMS-OIT 2008-2012.

4°- Le Représentant résident de l'OMS au Togo a ensuite pris la parole. Après avoir remercié le Ministère en charge du Travail pour son implication dans la gestion de la santé au TOGO.

Il a insisté sur le lien qui existe entre santé et développement, entre santé et productivité. Il préconise l'association de tous les départements ministériels et de la communauté à la promotion de la santé au travail et la collaboration entre les directions du travail et de la santé. Il a suggéré la mise en place d'un cadre conjoint OMS-OIT pour renforcer la collaboration intersectorielle qui est déjà initiée.

5°- Le Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale a clôturé la table ronde par son discours. Il a rappelé que ces états généraux nous ont permis d'identifier de manière précise les défis et les enjeux de la Sécurité et Santé au Travail au Togo et de rechercher des solutions. Il a rappelé la bonne collaboration qui existe entre le ministère du travail et de la sécurité sociale et celui de la santé. Il a également rappelé l'appui que l'OMS offre à notre pays dans le règlement des problèmes de santé.

Il a encouragé les participants à ne pas laisser ces questions cruciales à l'état de projet mais il faut retrousser les manches afin de concrétiser cet espoir d'une nouvelle étape dans le développement de notre pays. En effet, a-t-il rappelé que l'ampleur de la tâche ne devrait pas être un frein mais plutôt une stimulation, devant nous permettre de poursuivre et d'atteindre nos objectifs.

Il a enfin terminé son discours en renouvelant ses remerciements au Représentant du BIT, Docteur KALHOULE, au Représentant résident de l'OMS pour sa disponibilité à accompagner le département dans ses actions pour la mise en œuvre des résolutions de la table ronde sur la sécurité et santé au travail.

C'est sur cette note que le Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale a clôturé les travaux des états généraux de sécurité et santé au travail.

4- Plan d'action de sécurité et santé au travail des états généraux

Afin de mettre en application les conclusions et recommandations des états généraux de sécurité et santé au travail, les commissions et les commissions spécialisées de la table ronde ont proposé des actions sous forme de projets.

4.1- Projets à court et moyen termes

Intitulé du projet n°1 : Création des services de sécurité et santé au travail dans l'administration publique

Date d'élaboration de la fiche : 18 janvier 2008

Zones géographiques d'intervention : Territoire national et spécifiquement à Lomé et les chefs-lieux des régions

Populations cibles : Travailleurs du secteur public spécialement l'administration publique

Objectif général : Améliorer la santé et la sécurité au Travail des agents de l'administration publique

Objectifs spécifiques :

prévenir les AT/MP

prendre en charge les frais médicaux des agents et des membres de leurs familles

prise en charge des invalidités suite aux AT/MP

Résultats attendus :

réduction des AT/MP

les frais médicaux des agents et des membres de leurs familles sont pris en charge

accroissement du rendement

Principaux indicateurs :

taux des AT/MP

textes réglementaires et législatifs de création de SSST
statistiques des SSST

Principales activités du projet :

Etat des lieux sur la sécurité et la santé au travail
formation des spécialistes en SST
IEC/CCC aux agents publics sur la prévention des AT/MP
Mise en place des infrastructures adéquates
Suivi et évaluation du projet

Partenaires nationaux :

Direction Générale de la fonction Publique
Ministère du travail
Ministère de la santé

Partenaires internationaux :

OMS
OIT
BIT
IAPRP

Durée approximative du projet : 18 mois

Intitulé du projet n°2 : Forum sur les risques dans les mines de phosphate en Afrique

Date d'élaboration de la fiche : 18 janvier 2008

Zones géographiques d'intervention : Afrique de l'Ouest / Afrique/ Monde

Populations cibles : (secteur, branche, profession, effectif)

Les mines (Phosphates)

Acteurs : sécurité et santé au travail / partenaires tripartites

Organismes et institutions concernées

Effectifs : 03 personnes par partenaire

Objectif général :

Surveillance et/ou protection des travailleurs

Objectifs spécifiques :

protection des travailleurs des mines de phosphate

renforcement des capacités (ressources humaines/ ressources financières /matériel)

Résultats attendus :

amélioration des conditions de vie, de travail, de productivité

inscrire le Togo dans le concert des Nations

inscrire le Togo dans la nouvelle dynamique mondiale sur la SST

prise de conscience à tous les niveaux : décideurs/ travailleurs/ acteurs

échanges et partenariat

création d'un centre régional ou sous-régional de formation sur la SST

Principaux indicateurs :

baisse des risques professionnels

gain de la productivité

allongement de l'espérance de vie (morbidité- mortalité)

Principales activités du projet :

IEC

CCC

Forum continu- conférence- débat périodiques

Partenaires nationaux :

ministère du travail : DGT, IT, DSST

ministère de la santé

ministère des mines ministère de l'environnement Tribunal du travail

Partenaires internationaux :

OIT, BIT, OMS, PNUD, banque mondiale, FMI, BID, BAD

SFTMT, IFA, IMPHOS, IFDC, IAPRP, UITAT

Durée approximative du projet : 01 mois/ an.

Intitulé du projet n°3 : Elaboration d'un code de sécurité et santé au travail

Date d'élaboration de la fiche : 18 janvier 2008

Zones géographiques d'intervention : Territoire national

Populations cibles : (secteur, branche, profession, effectif)

Monde du travail

Objectif général :

Tenir à la disposition des professionnels de la sécurité et santé au travail un code de conduite

Objectifs spécifiques :

identifier un comité tripartite

orienter les spécialistes vers les domaines concernés

assurer une large diffusion du code

Résultats attendus :

le comité tripartite est mis en place

les spécialistes maîtrisent le champ d'action

Principaux indicateurs :

un comité tripartite de 20 membres est installé

un code sur la sécurité et santé au travail est disponible

le code SST est effectivement mis en application par les utilisateurs

Principales activités du projet :

regrouper tous les textes existants en la matière

réunir les acteurs pour une concertation relative au travail à faire

trouver les outils de travail nécessaires à la confection dudit document

Partenaires nationaux :

Tous les acteurs du monde du travail

Partenaires internationaux :

BIT, IAPRP

Durée approximative du projet : 12 mois

Intitulé du projet n°4 : Elaboration d'un annuaire de SST

Date d'élaboration de la fiche : 17 janvier 2008

Zones géographiques d'intervention : Togo

Populations cibles : (secteur, branche, profession, effectif)

Professionnels de la SST

Objectif général :

Promouvoir un annuaire de SST

Objectifs spécifiques :

faire la cartographie nationale par branche d'activité et par zone géographique

répertorier les compétences en matière de SST

Résultats attendus :

la cartographie nationale des risques professionnels existe

répertoire des compétences disponible

Principaux indicateurs :

les risques professionnels sont répertoriés

les compétences sont répertoriées

Principales activités du projet :

recensement des différents secteurs d'activité
dénombrement des risques en fonction des secteurs d'activité et par région
recenser tous les professionnels de la SST

Partenaires nationaux :

entreprises
sociétés privées et publiques (patronat)

Partenaires internationaux :

BIT
IAPRP
PNUD

Durée approximative du projet : 24 mois

Intitulé du projet n°5 : Promotion de l'Education ouvrière

Date d'élaboration de la fiche : 18 janvier 2008

Zones géographiques d'intervention : TOGO

Populations cibles : (secteur, branche, profession, effectif)

Travailleurs des entreprises publiques et privées

Objectif général :

Sauvegarder la santé des travailleurs

Objectifs spécifiques :

améliorer les conditions et milieux de travail
réduire les accidents de travail
renforcer les connaissances des travailleurs en matière de SST

Résultats attendus :

Principaux indicateurs :

taux d'accidents de travail
taux de maladies professionnelles
taux de CSST

Principales activités du projet :

institution d'un cadre de formation en éducation ouvrière
identification des besoins en formateurs
identification/ recherche des centres de formation
Elaboration du budget de formation et recherche de financement
Formation des formateurs, des membres des CSST et de la base
Suivi-évaluation

Partenaires nationaux :

Etat
Entreprises
Centrales syndicales

DSST
FNUFPP

Partenaires internationaux :

IAPRP, UITA, OMS, BIT, OIT, PNUD
Durée approximative du projet : 24 mois

Intitulé du projet n°6 : grand forum sur le secourisme et le sauvetage au travail dans les pays de l'IAPRP

Date d'élaboration de la fiche : 17 janvier 2008

Zones géographiques d'intervention : Afrique de l'Ouest

Populations cibles : (secteur, branche, profession, effectif)

Les responsables des équipes de secourisme et de sauvetage au travail en Afrique de l'ouest

Objectif général :

Renforcer les capacités techniques d'intervention et la synergie d'actions entre les équipes de secourisme et de sauvetage au travail en Afrique de l'Ouest

Objectifs spécifiques :

Echanger sur les expériences d'actions et de coordination des équipes de secourisme et de sauvetage au travail

Résultats attendus :

les capacités techniques d'intervention des responsables des équipes sont améliorées

le réseau sous régional de secourisme et de sauvetage au travail est créé

Principaux indicateurs :

documents juridiques du réseau

site Internet

bulletin de liaison

rapports d'activités

point focal

Principales activités du projet :

prise de contact avec les autres pays de la sous-région

prise de contact avec l'IAPRP

préparation du forum

mobilisation des ressources humaines, matérielles et financières

préparation technique et pratique du forum

sensibilisation et information du grand public

réalisation du forum

Partenaires nationaux :

ministères du travail et de la fonction publique

ministère de la santé

les employeurs

l'association nationale de secourisme et de sauvetage au travail au Togo

le ministère de l'économie et des finances

la croix rouge nationale

Partenaires internationaux :

OIT, IAPRP, BIT, OMS, croix rouge internationale, Banque mondiale

Durée approximative du projet : 12 mois

Intitulé du projet n°7 : Prévention et productivité

Date d'élaboration de la fiche : 18 Janvier 2008

Zones géographiques d'intervention : toutes les régions du Togo

Populations cibles : (secteur, branche, profession, effectif)

Employeurs, Etat, Patronat, Sociétés

Objectif général :

Sensibiliser les employeurs à la contribution de la prévention à la productivité de l'entreprise

Objectifs spécifiques :

prise de conscience des employeurs au respect de l'environnement

réduction des risques professionnels

amélioration de la productivité

Résultats attendus :

accroissement de la rentabilité des entreprises togolaises

minimisation des risques
sécurisation des lieux de travail

Principaux indicateurs :

taux de croissance au niveau de l'Etat
rendement des entreprises
réduction des maladies professionnelles

Principales activités du projet :

recensement des entreprises
sensibilisation des employeurs à la prévention des risques
susciter l'engagement du patronat/employeur/Etat
Evaluation

Réajustement / accompagnement

Partenaires nationaux :

FNUAPP, CCI, Ministère du travail, ministère de l'environnement, Patronat

Partenaires internationaux :

UITA, OMS, BIT, OIT, PNUD

Durée approximative du projet : 24 mois

Intitulé du projet n°8 : Déclaration de la Journée Africaine de Prévention des Risques Professionnels (JAPRP)

Date d'élaboration de la fiche : 18 Janvier 2008

Zones géographiques d'intervention : TOGO

Populations cibles : (secteur, branche, profession, effectif)

Employeurs et travailleurs des secteurs publics et privés

Objectif général :

Faire connaître la Journée Africaine de Prévention des Risques Professionnels et la célébrer régulièrement

Objectifs spécifiques :

sensibiliser, informer et former la population cible
maîtriser les risques

Résultats attendus :

JAPRP connue et célébrée régulièrement
Les risques professionnels sont réduits
Les CSST sont opérationnels et la productivité accrue

Principaux indicateurs :

existence de la déclaration de la JAPRP
disponibilité des statistiques des risques professionnels

Principales activités du projet :

nomination et mise en place d'un comité de liaison avec l'IAPRP
rédaction de la déclaration
lancement de la JAPRP

Partenaires nationaux :

Direction de SST, CNSS, CSST, ministères e la santé, du travail

Partenaires internationaux :

OMS, BIT, IAPRP

Durée approximative du projet : 06 mois

Intitulé du projet n°9 : Mise en place d'un comité de suivi des Etats généraux

Date d'élaboration de la fiche : 18 janvier 2008

Zones géographiques d'intervention : Togo

Populations cibles : (secteur, branche, profession, effectif)

Ministère du travail et de la sécurité sociale

Direction de SST

Objectif général :

Suivi des décisions des états généraux

Objectifs spécifiques :

Résultats attendus :

Mise en place du comité

Principaux indicateurs :

les membres du comité sont nommés

comité opérationnel

Principales activités du projet :

- rédaction de l'arrêté de nomination

Partenaires nationaux :

MTSS, DSST, CNSS

Partenaires internationaux :

Durée approximative du projet : 03 mois

Intitulé du projet n°10 : Mise en place d'une démarche de connaissance de l'environnement du travail et de la santé du travailleur

Date d'élaboration de la fiche : 17 janvier 2008

Zones géographiques d'intervention : Togo

Populations cibles : (secteur, branche, profession, effectif)

Priorité : secteur formel

Secteur informel

Objectif général :

- développer une démarche sécurité et santé au travail et modifier le comportement du personnel afin de susciter l'esprit de prévention au sein des entreprises

Objectifs spécifiques :

assurer la santé et la sécurité des travailleurs

améliorer les conditions de travail

maintenir un environnement sain

Résultats attendus :

minimiser les risques

optimiser la productivité

disposer d'un fichier de risques par secteur et par branche d'activité

Principaux indicateurs :

taux de satisfaction du personnel

taux d'accidents/ incidents de travail

nombre de jours d'arrêt maladie

consommation des assurances

Principales activités du projet :

Pour les entreprises :

engagement de la direction (employeur) et mise en place d'un comité SST

formation des membres du CSST

élaboration d'une politique et programme

évaluation des risques (état des lieux- identification- quantification classification et cartographie des risques par site)

élaboration et mise en œuvre d'un plan d'action
évaluation des actions

Pour la DSST :

élaborer le programme
rechercher le financement auprès des partenaires
lancer le projet
coordonner la mise en œuvre dans les entreprises
mettre à disposition des experts et la documentation
évaluer le projet et réajuster
instituer le prix national de la santé et sécurité au travail

Partenaires nationaux :

le personnel
DSST
Direction du travail
consultants

Partenaires internationaux :

BIT, OIT, OMS

Durée approximative du projet : 12 mois

Intitulé du projet n°11 : Sécurité et santé au travail dans le secteur agricole et dans l'industrie informelle

Date d'élaboration de la fiche : 17 Janvier 2008

Zones géographiques d'intervention : rurales et urbaines

Populations cibles : (secteur, branche, profession, effectif)

Exploitants agricoles (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs) et ceux de l'économie informelle (artisans, commerçants)

Objectif général :

Sensibiliser et former les groupes cibles sur les risques liés à leurs métiers
Contribuer à l'amélioration des groupes cibles en matière de sécurité et santé au travail par la sensibilisation et la formation

Objectifs spécifiques :

amener l'autorité politique à ratifier la convention 187
identifier les risques de chaque groupe cible
proposer des approches de solutions spécifiques à chaque groupe cible
amener à l'application des approches de solution
amener les utilisateurs à souscrire à l'assurance

Résultats attendus :

éviter les risques en milieu agricole et dans l'économie informelle
former les groupements et associations en éducation ouvrière
dotation des EPI pour l'utilisation sans risque des moyens de travail

Principaux indicateurs :

mise sur pied des groupements dans les différents groupes cibles
formation des groupes cibles, information en éducation ouvrière
dotation des moyens de protection et la manière de travailler pour l'utilisation sans risque des différents moyens de travail

Principales activités du projet :

amener l'autorité politique à une prise de conscience pour l'application des approches de solution
dotation des moyens humain, matériels et financiers
formation, information des différents groupes cibles

mise sur pied des équipes spécialisées dans chaque groupe cible
amener les différents groupes cibles à souscrire à une assurance, création de mutuelles

Partenaires nationaux :

- groupements agricoles, artisans, commerçants, Etat, organismes spécialisés, ONG, associations

Partenaires internationaux :

BIT, OIT, OMS, IAPRP

Durée approximative du projet : 24 mois

Intitulé du projet n°12 : Forum des acteurs de lutte contre le VIH/ SIDA en milieu de travail

Date d'élaboration de la fiche : 18 janvier 2008

Zones géographiques d'intervention : pays de l'IAPRP

Populations cibles : (secteur, branche, profession, effectif)

Intervenants dans la lutte contre le VIH/ SIDA en milieu du travail (pairs Educateurs, superviseurs, points focaux)

Objectif général :

Réduire la propagation du VIH/SIDA en milieu de travail

Objectifs spécifiques :

offrir un cadre institutionnel aux partenaires pour exposés et détails

mettre en place un comité de coordination des acteurs

constituer une base de données pour la création d'un centre de documentation

Résultats attendus :

renforcement des capacités et participation massive des partenaires

échange des connaissances, lutte contre la stigmatisation

comité de coordination multidisciplinaire, site informatique, revues, journaux

Principaux indicateurs :

siège permanent au Togo, secrétariat opérationnel

contact permanent avec les pays membres, photo, films

documentation disponible, données statistiques

Principales activités du projet :

présentation des activités sur le VIH/SIDA par les pays

encourager la création des cellules de lutte contre le VIH/SIDA

échanges de revues, documents, conférences débats

organisation de rencontres périodiques et forums

collecte des informations, animation de sites informatiques, élaboration des documents de travail

Partenaires nationaux :

PNLS, CNLS, Ministères de la santé, du travail, des affaires sociales, centrales syndicales, ONG

Partenaires internationaux :

IAPRP, ONUSIDA, OMS, BIT, BM, PSI

Durée approximative du projet : 6 ans, 1 forum tous les 2 ans.

Intitulé du projet n°13 : Formation des médecins spécialisés de SST

Date d'élaboration de la fiche : 17 janvier 2008

Zones géographiques d'intervention : Togo

Populations cibles : (secteur, branche, profession, effectif)

Médecins intervenant déjà dans les entreprises

Objectif général :

Spécialiser les médecins en service ou ayant un contrat avec les entreprises dans le but d'améliorer l'hygiène et la sécurité au travail et augmenter la productivité des entreprises

Objectifs spécifiques :

prévention en SST

spécialiser des médecins de travail en toxicologie agricole et industrielle

techniciens de santé et de l'environnement

Résultats attendus :

Six médecins inscrits dans différentes spécialités chaque année

Principaux indicateurs :

au bout de 10 ans, 60 médecins de différentes spécialités

des médecins spécialisés sont en service dans les entreprises au Togo

les accidents de travail et les maladies professionnelles sont réduits de moitié

Principales activités du projet :

identifier les médecins répondant au profil de spécialisation

inscrire les médecins retenus dans les centres de formation de Cotonou, Abidjan ou Dakar

réinstaller les médecins dans les entreprises après la formation

Partenaires nationaux :

Etat, employeurs, CNSS

Partenaires internationaux :

OIT, OMS, IAPRP

Durée approximative du projet : 10 ans

Intitulé du projet n°14 : Formation des spécialistes et assistants de SST

Date d'élaboration de la fiche : 17 Janvier 2008

Zones géographiques d'intervention : Togo

Populations cibles : (secteur, branche, profession, effectif)

Infirmiers, Assistants médicaux déjà en service dans les entreprises

Objectif général :

Donner aux infirmiers et assistants médicaux en service dans les entreprises les outils nécessaires à l'exercice de leur fonction

Objectifs spécifiques :

former aux soins de secours d'urgence

former des assistants en médecine du travail, en prévention des RP, en toxicologie agricole et industrielle, en ergonomie

Résultats attendus :

18 assistants inscrits en différentes spécialités chaque année

Principaux indicateurs :

Au bout de 2 ans, 18 assistants spécialistes sont formés et placés en service dans les entreprises au Togo

Principales activités du projet :

identifier les infirmiers et assistants médicaux répondant au profil de formation

inscrire ceux qui sont retenus dans les différents centres de formation

réinstaller les assistants spécialistes formés dans les entreprises

Partenaires nationaux :

Etat, employeurs, CNSS

Partenaires internationaux :

OMS, OIT, IAPRP

Durée approximative du projet : 05 ans.

Intitulé du projet n°15 : mise en place d'une assurance maladie et invalidité dans la fonction publique

Date d'élaboration de la fiche : 18 janvier 2008

Zones géographiques d'intervention : Togo

Populations cibles : (secteur, branche, profession, effectif)

Les agents de l'administration publique

Objectif général :

améliorer la santé des agents publics sur les lieux de travail

assurer la protection sociale des agents publics

Objectifs spécifiques :

élaborer un document cadre d'assurance maladie et d'invalidité pour les agents publics

sensibiliser les agents publics sur la santé au travail

Résultats attendus :

tous les partenaires sont sensibilisés

le plaidoyer est effectué

le document cadre de la politique d'assurance-maladie et invalidité est élaboré

l'office de santé est créé

Principaux indicateurs :

office de santé est opérationnel

taux de couverture de la protection sociale des agents de la fonction publique

Principales activités du projet :

plaidoyer pour la protection sociale des agents du secteur public

sensibiliser les partenaires sociaux

mettre en place une commission nationale d'élaboration de la politique d'assurance maladie et invalidité pour les agents publics

créer un office de santé pour les agents publics

Partenaires nationaux :

Agents de l'Etat, Etat, les ministères du travail, de la santé et de la fonction publique

Partenaires internationaux :

BIT et OMS

Durée approximative du projet : 02 ans (2009-2011)

Intitulé du projet n°16 : promotion du secourisme sauvetage au travail

Date d'élaboration de la fiche : 17 Janvier 2008

Zones géographiques d'intervention : Togo

Populations cibles : (secteur, branche, profession, effectif)

Travailleurs du secteur public et privé du Togo

Objectif général :

Amélioration de la promotion du secourisme sauvetage sur les lieux de travail au Togo

Objectifs spécifiques :

sensibiliser les travailleurs sur l'utilité du secourisme- sauvetage au travail

identifier les volontaires à former

former les volontaires du secourisme- sauvetage au travail

mise en place des équipes de secouristes sauveteurs sur tous les lieux de travail

Résultats attendus :

Les équipes de secouriste sauveteur sont mises en place

Principaux indicateurs :

nombre d'équipes mises en place

les rapports d'activité des équipes

Principales activités du projet :

sensibilisation sur l'utilité du secourisme et du sauvetage
identification des volontaires
formation des volontaires
mise en place des équipes de secourisme
suivi-évaluation des activités

Partenaires nationaux :

Employeurs, les ministères du travail, de la fonction publique, de la santé, la croix rouge, DSST, l'association des moniteurs et instructeurs de secourisme et sauvetage au Togo

Partenaires internationaux :

OIT, BIT, OMS, Croix rouge internationale, Banque mondiale, IAPRP

Durée approximative du projet : 24 mois

4.2- Projets spécifiques Paquet minimum à court terme
--

4.2.1- Projets spécifiques Employeurs

Intitulé du projet n°1 : Mise en place des mutuelles de santé pour les PME/ PMI

Personne responsable / organe d'exécution : CNP / Commission sociale

Date d'élaboration de la fiche : 18 janvier 2008

Zones géographiques d'intervention : Togo

Populations cibles : (secteur, branche, profession, effectif)

Expérience pilote : Lomé et ses environs

Objectif général :

Assurer la protection des travailleurs des PME/PMI non couverts par les systèmes classiques

Objectifs spécifiques :

Résultats attendus :

100 à 500 mutuelles installées fonctionnelles

Principaux indicateurs :

Nombre de mutuelles

Principales activités du projet :

Etude

Mobilisation de ressources

Accompagnement et mise en place

Partenaires nationaux :

DGTLs et CNSS

DG santé

Partenaires internationaux :

BIT, OMS

Durée approximative du projet : Deux à trois ans

Intitulé du projet n°2 : Prévention et productivité au travail

Personne responsable / organe d'exécution : CNP –Togo/ Commission sociale

Date d'élaboration de la fiche : 18 janvier 2008

Zones géographiques d'intervention : Togo

Populations cibles : (secteur, branche, profession, effectif)

Entreprises togolaises (chefs d'entreprise) par branche d'activité

Objectif général :

- sensibiliser et former les responsables d'entreprise en matière de sécurité et santé au travail ainsi que l'accompagnement à l'implantation

Objectifs spécifiques :

Résultats attendus :

10 à 20 formés par branche d'activité

Principaux indicateurs :

Implantation des organes de SST

Principales activités du projet :

formation en session

documentation

expertise

Partenaires nationaux :

DGTLs, CNSS

Partenaires internationaux :

BIT

Durée approximative du projet : 01 an

4.2.2- Projets spécifiques travailleurs

Intitulé du projet n°1 : Création d'une structure de couverture sociale pour le secteur public

Personne responsable / organe d'exécution : Caisse de retraite du Togo/ Gouvernement

Date d'élaboration de la fiche : 10 Janvier 2008

Zones géographiques d'intervention : territoire national

Populations cibles : (secteur, branche, profession, effectif)

Tous les fonctionnaires de l'administration publique pris en charge par la CRT

Objectif général :

Créer une institution chargée d'organiser la couverture sociale des agents de l'administration publique

Objectifs spécifiques :

créer une branche de couverture sociale au sein de la CRT

prendre en charge tous les fonctionnaires en difficultés surtout les malades

Résultats attendus :

organigramme CRT à améliorer et couverture sociale des fonctionnaires prise en charge

les fonctionnaires sont pris en charge en cas de maladies et d'accidents de travail

Principaux indicateurs :

textes de restructuration des CRT adopté

personnel de la nouvelle section en fonction

fonctionnaires pris en charge par la CRT (couverture sociale)

Principales activités du projet :

élaboration des textes de restructuration des CRT

nomination du personnel

gérer la branche de couverture sociale de l'administration publique

Partenaires nationaux :

Etat, CRT

Partenaires internationaux :

OIT, OMS

Durée approximative du projet : 06 mois

Intitulé du projet n°2 : Projet d'installation et de renforcement des capacités des comités de sécurité et santé au travail

Personne responsable / organe d'exécution : Intersyndicale des travailleurs du Togo (ISTT 916 61 72)

Date d'élaboration de la fiche : 18 Janvier 2008

Zones géographiques d'intervention : Couverture nationale

Populations cibles : (secteur, branche, profession, effectif)

Travailleurs des entreprises installées au Togo

Objectif général :

Ce projet vise à sensibiliser les partenaires de chaque entreprise à la création des CSST, à les appuyer dans leur installation et à dynamiser les CSST existants

Objectifs spécifiques :

organiser des tournées d'information et de sensibilisation dans les entreprises
installer les CSST

restructurer et former les membres des CSST

recenser les entreprises sans CSST

ressusciter la cellule nationale d'hygiène, sécurité et santé au travail

Résultats attendus :

toutes les CSS identifiées et des nouveaux créés

les entreprises sans CSST recensées

toutes les instances de SS redynamisées

Principaux indicateurs :

les AG des instances tenues

la liste des CSS existe

la cellule NSST restructurée lors d'un AG

des entreprises dotées de CSST

Principales activités du projet :

tournées dans les entreprises

organisation des assises pour installer ou restructurer les instances des CSST

Partenaires nationaux :

Etat, FNAFPP, CNSS, CNP et employeurs

Partenaires internationaux :

OIT, OMS

Durée approximative du projet : 06 mois

4.3- Projet national 2008-2009

Projet 1 : Identifier, quantifier et prioriser les risques en milieu de travail

1- Objectif général :

- Contribuer à une meilleure gestion de la surveillance du milieu et des lieux de travail

2- Spécifiques :

identifier les risques par poste, entreprise et par branche et secteur d'activité

compiler les données pour extraire les informations qualitatives et quantitatives sur les risques

prioriser ces risques

proposer un programme d'action par entreprise, branche et secteur d'activité

3- Résultats attendus :

données sur les risques disponibles

statistiques sur les AT/MP disponibles.

4- Groupe cible : 500 entreprises nationales et 60.000 travailleurs

5- Activités :

préparation de support
procédure de formalisation
information
observation, interview
rapport

compilation des données

6- Organes d'exécution :

- ressources médicales d'entreprise (médecins et infirmiers)

- CSST

- ingénieur de sécurité

- autres ressources identifiées

et Service National de Médecine du Travail (responsabilité technique)

7- Sources de financement :

- employeur

Durée : 2008-2009

Projet 2 : Réaliser une visite médicale des travailleurs, établir un fichier médical et définir le profil de santé des travailleurs

1- Objectif général :

- Contribuer à une meilleure gestion de la surveillance de la santé des travailleurs

2- Spécifiques :

élaborer un support standardisé

préparer et tenir une réunion de concertation avec les ressources humaines

faire l'examen physique et les examens complémentaires en fonction des risques détectés dans l'entreprise

rédiger le rapport

compiler les données pour extraire les informations qualitatives et quantitatives sur l'état de santé des travailleurs

informatiser les fichiers médicaux dans le respect de la confidentialité et du secret médical

3- Résultats attendus :

données sur l'état de santé des travailleurs disponibles

profil de la santé des travailleurs établi

indicateurs de santé définis

4- Groupe cible : 500 entreprises nationales et 60.000 travailleurs

5- Activités :

préparation de support standardisé

procédure de formalisation

information des travailleurs

examen physique et paraclinique en fonction des risques

rapport global et impersonnel adressé à l'employeur

compilation des données statistiques

communication individuelle des données

6- Organes d'exécution :

- ressources médicales d'entreprise (médecins et infirmiers)

- CSST

- ingénieur de sécurité

- autres ressources identifiées

et Service National de Médecine du Travail (responsabilité technique)

7- Sources de financement :

- employeur
Durée : 2008-2009

Projet 3 : Recycler et former les membres des CSST

1- Objectifs :

- Contribuer à l'amélioration des conditions de travail et de vie au sein de l'entreprise
- promouvoir la création des autres CSST

2- Résultats attendus :

CSST formés et opérationnels

3- Groupe cible :

- recyclage de 15 CSST soit environ 150 membres
- formation de 450 CSST soit environ 4500 membres

4- Organes d'exécution :

- Service National de Médecine du Travail (responsabilité technique)
- CNSS
- Inspection du travail
- autres ressources identifiées (cercle CSST, cellule CSST)

5- Sources de financement :

- employeur

6-Durée : 2008-2009

Projet 4 : Former le personnel paramédical d'entreprise

1- Objectifs :

- Contribuer à l'amélioration des conditions de travail et de vie au sein de l'entreprise

2- Résultats attendus : Le personnel paramédical est formé et adopte des bonnes pratiques de SST

3- Groupe cible : 60 paramédicaux

4- Type de formation : par unité d'enseignement (UE) selon le système LMD

- Licence SST
- Master SST

5- Début :

- Janvier 2008 pour les UE métrologie et secourisme
- Février 2008 pour les UE toxicologie et pathologies respiratoires

6- Sources de financement :

- employeur
- autres

7- Organes d'exécution

- FMMP- UL
- ENAM

Projet 5 : Former le personnel médical d'entreprise

1- Objectifs :

- Contribuer à l'amélioration des conditions de travail et de vie au sein de l'entreprise

2- Résultats attendus :

Le personnel médical est formé et adopte des bonnes pratiques de SST

3- Groupe cible :

- 30 médecins

- autres médecins identifiés

4- Type de formation :

Validation des UE

5- Début :

- Janvier 2008 pour les UE métrologie et secourisme
- Février 2008 pour les UE toxicologie et pathologies respiratoires

6- Sources de financement :

- employeur
- autres

7- Organes d'exécution

- FMMP- UL

Projet n°6: Dynamiser l'action des différentes institutions et renforcer la collaboration entre elles.

1- Objectifs :

- Réorganisation des différentes institutions
- définition des cahiers de charges
- renforcement des capacités des institutions existantes
- création et agrément des SSST
- Décentralisation avec création de SSST régionaux
- mise en place d'une coordination

2- Résultats attendus :

Meilleure collaboration entre les institutions dont les actions se font de manière concertée

3- Groupe cible :

- Inspection du travail
- CNSS : service de prévention
- DSST
- SNMT

4- Sources de financement :

- ministères

7- Durée : 2008- 2009

Projet n°7 : Faire adopter des textes et lois et mette en place un comité de coordination

1- Objectifs :

- application effective des textes et lois en vigueur

Résultats attendus :

Meilleure adhésion des partenaires sociaux aux principes de SST

3- Groupe cible :

- ministères : santé, travail, environnement, agriculture, chargé de l'économie informelle, industrie

4- Organe d'exécution :

- ministères concernés

4- Sources de financement :

- ministères

7- Durée : 2008- 2009

Projet n°8 : Etendre la protection de la santé au travail aux personnels de l'administration publique

1- Objectifs :

- Contribuer à l'amélioration des conditions de travail et de vie au sein de l'administration publique
- Contribuer à une meilleure surveillance de la santé des travailleurs de l'administration publique

2- Résultats attendus :

données sur l'état de santé des travailleurs disponibles
profil de la santé des travailleurs établi
données sur les risques disponibles
statistiques sur les AT/MP disponibles.

3- Groupe cible :

- personnel de l'administration publique

4- Organe d'exécution

DSST appuyée par le SNMT

5- Sources de financement :

- ministères

7- Durée : dès 2008

Projet n°9 : Promouvoir de bonnes pratiques syndicales au sein de l'entreprise

1- Objectifs :

- Mettre en place des systèmes d'information
- mettre en place des cellules de collaboration entre les employeurs et les délégués du personnel

2- Résultats attendus :

- meilleure collaboration entre les employeurs et le personnel
- meilleure circulation des informations

3- Groupe cible :

- délégués du personnel
- représentants des syndicats

4- Organe d'exécution

DSST appuyée par le SNMT

5- Sources de financement :

- entreprises

7- Durée : 2008- 2009

Projet 10 : Former le personnel du service de prévention de la CNSS

1- Objectifs :

- Contribuer à l'amélioration des conditions de travail et de vie au sein de l'entreprise

2- Résultats attendus : La CNSS dispose des préventeurs pour le service de prévention

3- Groupe cible : 20 personnels de Lomé et des agences de l'intérieur du pays

4- Début : dès le financement

5- Sources de financement :

- BIT
- CNSS

6- Organes d'exécution

- Experts du BIT
- experts nationaux.

5- Budget prévisionnel de la contribution de l'Etat togolais

Libellé	Coût	Nombre	Nombre	Montant
	unitaire	de jours	de personnes	
Phase préparatoire				
<i>Collecte des données sur l'état des lieux</i>				
déplacement sur le terrain	14000	21	6	1764000
secrétariat	3500	5	2	35000
Rédaction des rapports	5000	5	6	150000
TOTAL collecte des données				1949000
<i>Préparatifs des états généraux</i>				
déplacement réunions préparatoires	5000	6	15	450000
correspondances invitation (saisie, envoi..)				150000
TOTAL préparatifs états généraux				600000
<i>Elaboration de documents des états généraux</i>				
photocopies	15	1	30000	450000
confection des documents des états généraux	5000	3	10	150000
secrétariat	3500	1	3	10500
TOTAL élaboration documents états généraux				610500
TOTAL FINANCEMENT ETAT TOGOLAIS				3159500

6- Budget prévisionnel de la contribution du BIT

Libellé	Coût	Nombre	Nombre	Montant
	unitaire	de jours	de personnes	
Etats généraux				
déplacement des participants	3000	4	60	720000
repas	3500	4	60	840000
location salles de conférence	50000	4	1	200000
location de salle de travail	30000	4	2	240000
intervenants, modérateurs	20000	4	3	240000
honoraires, consultant extérieur	500000	1	1	500000
production document	300000	1	1	300000
rafraîchissement cérémonie de clôture	200000	1	1	200000
TOTAL FINANCEMENT BIT				3240000

7- Dépenses financées par l'Etat togolais

Libellé	Montant	N°
		Facture
Phase préparatoire		
<i>Collecte des données sur l'état des lieux</i>		
Déplacement sur le terrain	1764000	1
Secrétariat	35000	2
Rédaction des rapports	150000	3
TOTAL collecte des données	1949000	
<i>Préparatifs des états généraux</i>		
Déplacement réunions préparatoires	450000	4
Correspondances invitation (saisie, envoi..)	250000	5
TOTAL préparatifs états généraux	700000	
<i>Elaboration de documents des états généraux</i>		
Saisie, photocopies et reliure de documents	650000	6
Secrétariat	10500	7
TOTAL élaboration documents états généraux	660500	
TOTAL FINANCEMENT ETAT TOGOLAIS	3309500	

8- Dépenses financées par le BIT : subvention reçue = 3.125.000 Fcfa

Libellé	Montant	N°
		Facture
Etats généraux		
Déplacement des participants Forum	240000	1
Déplacement des participants atelier technique	130000	2
Indemnité conférenciers	60000	3
Indemnité personnel d'appui	15000	4
Indemnité de déplacement représentants régionaux	46000	5
Déplacement représentants des médias	40000	6
Indemnité membres de l'encadrement	30000	7
Indemnité conférenciers et facilitateurs table ronde	50000	8
indemnité personnes ressources et encadreurs	70000	9
Indemnité confrencier table ronde	20000	10
Déplacement représentants des médias	50000	11
Indemnité personnel d'appui table ronde	30000	12
Déplacement des participants Table ronde	754500	13
Restauration, location pour le forum	491550	14
Restauration, location pour la table ronde	1147700	15
TOTAL FINANCEMENT BIT	3174750	

Conclusion

Les Etats généraux de sécurité et santé au travail qui se sont déroulés de novembre 2007 à janvier 2008 avaient pour objectifs de donner la parole aux partenaires sociaux et aux acteurs pour se mettre d'accord sur les diagnostics partagés, des principes d'action communs et de définir les chantiers et programmes structurants sur lesquels nous concentrerons nos efforts pour les années à venir.

Le Forum, d'une journée, a réuni 67 participants qui se sont penchés sur des problèmes internes qui minent l'application des textes en matière de sécurité et santé au travail.

L'Atelier technique (également d'une durée d'une journée) qui comprenait 15 techniciens de l'Administration du travail a mis en forme les conclusions du Forum.

La concertation expert du BIT-experts nationaux-administration du travail a permis la rencontre du Ministre du Travail et du Directeur général de la santé.

La table ronde qui a rassemblé respectivement 87 et 83 participants, après avoir enrichi et adopté les conclusions du Forum des Acteurs, a mis l'accent sur certains éléments d'importance à l'atteinte de nos objectifs.

Un plan d'action a été finalement proposé par la Table ronde.

ANNEXES

Annexe n°1 : Liste de présence Forum des acteurs du 11 décembre 2007

N°	Nom & prénoms	Service	Fonction	Contact
1	PARIKI Essotom	Fonction publique	DG	
2	ETSE Kodjo kadévi	Ministère environnement	DAG	9014689
3	DENADOU Kyves	UNSIT		
4	GAGLO Koffi	GSA		
5	ADJARE Malamaté	CCIT		
6	AGOURA Wadao	SALT	Assistant social	
7	ASSIOU Fédougbam	SALT		9103011
8	SAM Assoumanou	Togocel		9024888
9	SEGLA Kodjo	Ministère de l'agriculture		9301997 2225798
10	ASSOGBA Messan	Brasserie BB Lomé		9547852
11	D'ALMEIDA Kodjo	CIMTOGO		2270859
12	BABERIME Akanta	APROSAT	Psychologue du travail	2264018 9119243
13	AQUEREBURU	Ecobank	Médecin	2200421
14	KPAKPO Akoué	Shell Togo	Médecin	9045958
15	BARRUET Kossi	SE2M-SE3M	Médecin	9212473
16	D'ALMEIDA S.	SE2M SEM3	DRH	2237350 9046800
17	LOUGUITIBE K.	CET	IDE	2212047 9173584
18	IBRAHIMA Kamalandine	PAL		9539995
19	KESSEM Abéla	SOTOCO		9043245 4400153
20	MASSOULE Agouda	UGSL		
21	ADANLETE A.	PAL	D.CMS	9157300
22	NEGLOKPE A.	PAL		9491628
23	TCHAO Christophe	SAZOF		9047818
24	GOMGALVES K.	AMPT	Médecin	9467769
25	SAMBIANI Kolani	SNPT	Médecin	2213901 9118251
26	BAKA A.	SNPT		903072
27	ALI Kokou	CNSS	Médecin	9040223
28	AHADJI R.	CNSS	C. RP	9904852
29	DAYO Clémentine	SAZOF		2712784
30	TAMEGNON COAMI	Association zone Franche		
31	BOWESSIDJAOU K.	CNTT		9040562
32	KLOUVI KOKOU	METFP		9184221
33	AKONDE Esso	Direction de l'emploi		9133369
34	BLAKIME Moussa	CEET		9135607
35	SANWOGO D.	ENAM		9312325
36	BAKOYIMA Claude	Comité des assureurs du togo		9112077
37	ABALO Ambroise	MOOV		9470730
38	BINGUITCHA Y.	DGT	Inspecteur du travail	9084010

39	BASSOMA Mora	DGT	Inspecteur du travail	9322910
40	PLACKTOR Kodjo	MCIA		9450201
41	KOZON Aleka	NIOTO		9022046
42	KAZI Anzai	NIOTO		9057983
43	BATANA Essowè	SALT		9047528
44	AKABA Koffi	Togotélécom		2351957
45	BANA-EWAI E.	Togotélécom	Médecin	9039929
46	KARABOU P.	DRK	Médecin du w	9024795
47	KLOUSSEH D.	APROSAT	Médecin	9278778
48	KARA-PEKETI	DSST	D.SST	9044684
49	AVOUGLAN A.	SOTOTOLES	Médecin	9047037
50	KLUTSE Kékéli	PATRONAT		9029074
51	DOGBE Kokou	Ministère santé	DGS	9955265
52	AKOLLY S.	BCEAO	SRH	9125452
53	ASSOUMATINE K.	DGT	DGT.A	9016707
54	PANDAO F.	DSST	IDE	9170554
55	AMOUZOU K.	DGT	DGT	2228812
56	SRONVI			
57	ABALO	DGT	Chauffeur	
58	SIBABI	DGT	Chauffeur	
59	TCHAKEDEMA K.	DRS	Chauffeur	
60	DAYOU	Chambre		
61	LAKOUGNON A.	DGT		
62	GUEDE Afi	DGT	Secrétaire	
63	KOWOU K.	DSST	Chauffeur	

Annexe n°2 : Liste de présence Atelier technique du 12 décembre 2007 à la salle de conférence Direction générale du travail

N°	Nom & Prénoms	Service	Fonctions	Contact
1	BANA-EWAI E.	Togotélécom	Médecin	9039929
2	KARA-PEKETI	DSST	D.SST	9044684
3	EKPON Kodjo	DGT	Inspecteur du travail	9261873
4	KLOUVI AYI	DGT	Inspecteur du travail	9145298
5	ASSOUMATINE	DGT	DGTA	9016707
6	AMOUZOU K.	DGT	DGT	
7	BIGNANDI P.	DGT	Inspecteur du travail	9301771
8	BINGUITCHA Y.	DGT	Inspecteur du travail	9084010
9	AFANOUCOE S.	DSST	Médecin	9896996
10	PANDAO F.	DSST	IDE	9170554
11	FIAWOO K.	DSST	Inspecteur du travail	9351656
12	BASSOMA M.	DGT	Inspecteur du travail	9322910
13	ADZINYO K.	DGT	Inspecteur du travail	9357984

Annexe n°3 : Liste de présence Table ronde 17 janvier 2008 FOPADESC

N°	NOM et PRENOMS	ENTREPRISE OU SERVICE	FONCTIONS	CONTACTS
	Dr NOMENYO-ADZIMAH			
1	Akpedje BABERIME	Ministère de la santé	DGA	914- 4- 90
2	Akanta	APROSAT Direction Générale	Psychologue	911 92 43
3	PARIKI Essotom	Fonction Publique Direction des affaires communes/MEF	DG	913 21 41
4	PANIAH Kofi	Direction des affaires communes/MEPSETFPA	Directeur	904 25 13
5	AGBOGBE Kokou da SILVERA K,	Ministère Jeunesse Sports et loisirs	Directeur	993 19 42 984 32 99 / 222 09
6	Adjété LAWSON Boèvi		DRH	52 909 82 76 / 221 59
7	Dodzi	DRH/MEPS-ETFPA	DRH	62
8	KOFFI Komi	SE2M TOGO	Superviseur	935 92 32 904 68 00 / 221 73
9	d'ALMEIDA Ayi	SE2q-SE3q TOGO	DRH Chef section salle des machines	50 011 26 00/ 954 78 52
10	ASSOGBA Messan ADJARE	Brasserie BB Lomé		
11	Malamabé	CCIT	Délégué personnel Inspecteur PM, secrétaire EO	948 58 01 024 41 58
12	GAGLO Koffi	GSA Directeur affaires communes /MPTIT	Directeur	901 27 64
13	AZAKPO Kouma	Ministère des travaux publics	Chef divisions du personnel et formation	914 08 30
14	BALOUKI E, Rose Dr KLOUSSEH			
15	Dodzi Dr AFANOUEKOE	APROSAT Direction de sécurité et santé au travail	Médecin Médecin du travail	927 87 78 989 69 96 904 63 86/ 441 01
16	A, Sepopo BEKETI K,			
17	Atewetchinè SEGLA Kodjo	MAEP INFA de TOVE	DG Chef division administration et personnel	48 / 335 68 56 222 57 98 / 930 19 97
18	Amétépé	DAF/ MAEP		
19	KESSEM A Abéla	SOTOCO	SG SYTRACO	904 44 48
20	d'ALMEIDA Kudjo	CIMTOGO	chef service personnel	903 67 98
21	AGOURA Wadar MASSOULE	SALT	Assistant social	937 66 29
22	Agouda LOUGUITIBE	UGSL	SGA para public et public	903 69 68
23	Kammitine Dr BANG'NA	Banque populaire Ordre national des médecins	Chef service médical IDE	917 35 84 903 38 38 / 226 78
24	Inoussa		Médecin	40 904 94 88/ 091 27
25	BYLL Kouam DESANTI Jean	SNPT	SG SYNAPOST	40 904 64 24 / 338 42
26	Gérard	SNPT	Directeur de département	61

BARNABO				
27	Bissagnouli AGNEKITOM	CNTT	Agent de prévention	925 79 46 223 78 06/ 906 37
28	Mana Bowäi	Port autonome de Lomé	Chef du personnel	39
29	AZEDZI Nyazozo TSIKPLONOU	SYNTEB (BB Lomé)	Cariste	917 46 39 916 61 72/ 251 56
30	Mokli Ephrem LASSEY Sewa	CGCT	Secrétaire général	88 911 14 26/ 220 79
31	James Dr AKAYA T.	CNP Cabinet d'expertise et de	Conseiller	58
32	Essossimna Dr SAMBIANI	recherche en SST	Consultant	904 12 88 911 82 51 / 221 39
33	Kolani BRUCE Ata Kwam	SNPT	Médecin Assistant Ressources	01
34	Bruno Dr KPAKPO-	Togo et Shell	Humaines	223 73 43
35	AKUE Moevi TCHAO	Togo et Shell	Médecin	904 59 58
36	Christophe	SAZOF	Division emploi	904 78 18
37	AGBANAN K,	Délégué Zone franche	AMINA	226 84 04
38	ADJAYI Akuêtê ADOM'MEGAA	Contrôleur de gestion Division gestion du	TOGOCEL	904 25 29
39	Boniface	personnel	TOGOCEL	904 02 41
40	SRONVIE Yaovi	Tribunal de travail	Cour d'appel de Lomé	905 79 08
41	KAMAGA Nambé	Société togolaise des eaux Ministère des droits de	Directeur administratif et des ressources humaines	222 42 30/ 919 70 22
42	ADJAYI Akossiwa	l'Homme	Chargé de mission Directeur des ressources	912 86 44 221 73 59/ 900 72
43	SENYOH Kossi DJABAKU	Ministère de l'action sociale Ministère des mines, de	humaines chef division des ressources	22 220 87 28/ 915 63
44	Kodjovi PLACKTOR K.	l'énergie et de l'eau	humaines chef division Ressources	61
45	Kodjo KOULOU	Ministère du commerce	humaines Chef service administration	945 02 01
46	N'YOBOL	CNSS	et ressources humaines	924 41 33
47	Dr ALI Kokou AYISSAH Atsou	CNSS	Médecin	904 02 23
48	Lolowu DENADOU	CNSS	Secrétaire CSST	946 64 32
49	Komlan Yves	UNSIT	conseiller UNSIT	943 23 65
50	AGBODJI Komlan	WACEM/ FORTIA	Assistant médical	947 70 68 948 00 44/ 936 73
51	Dr DEJEAN Moïse	CEET	Médecin	53 913 56 07/ 222 27
52	BLAKIME Moussa BOWESSIDJAOU	CEET/SGCT	Ingénieur	16 221 46 73/ 905 04
53	Akoua	CNAO-Lomé, CNTT	Directrice Service Méthodes et	62
54	ADENIYA Alidou KADANGA B.	CEB Lomé	maintenance	925 98 78
55	Yao BINGUITCHA	CEB Lomé	SI	904 56 96
56	Yakpan	DGT Lomé	Inspecteur du travail	908 40 10
57	YAWANKE Waké	TDE / CGCT	Chef service	903 10 62

G.				
58	DJERI-ALASSANI K, Bougonou	Ministère de l'environnement Direction de l'environnement	Directeur de l'environnement Biologiste environnementaliste	221 51 97/ 918 13 15 221 33 21 / 932 40 88
59	VOLLEY Koffi			261 23 07/ 902 20 46
60	KOZON Attoka LARE	NIOTO	Laborantin	253 56 19/ 933 96 80
61	Namoussouabe Arsène Kossi	CNSS Cabinet BERCIER et associés	Directeur des prestations Directeur administratif et financier	902 20 94/ 944 29 64
62	BLITTI			
63	KAZI A, Anzaï GAVI Kokou	NIOTO	chef service SRH	905 79 83
64	Aményona SANWOGOU	SADD (ONG)	Secrétaire général	948 54 42
65	Dédamani	ENAM	Formateur	931 23 25
66	BOUYO Yoru	Chambre de métiers	conseil permanent	924 90 90
67	KAZADOU MISSODEY K,	Chambre de métiers	secrétaire général	916 26 78
68	Georges BASSOMA M,	UNSI	Secrétaire général adjoint	931 33 82
69	Didier BAKOYIMA B,	inspection du travail Comité des assureurs du Togo	Inspecteur du travail	932 29 10 911 20 77/ 221 70
70	Claude DOUAMENYO	direction générale du travail et des lois sociales	Secrétaire exécutif Inspecteur du travail principal	92 093 51 78
71	Komi Mawussi DJAHLIN Kokou	Inspection du travail Lomé- Est	Inspecteur du travail	920 30 69
72	A, AWUNO K,	direction générale Fonction Publique	Administrateur civil DGA	913 63 59
73	Mensah ASSOUMATINE			
74	Kounon HEVI-DOGLAN	DGT Lomé	DGA-travail	901 67 07
75	Agbezuge ADANLETE	conseil national du travail Port Autonome de Lomé	secrétaire permanent Directrice du centre médico-social PAC	901 67 74 915 73 00/ 938 91 93
76	Lawson Akuélé	CSTT Direction des affaires communes MS	Attachée d'administration hospitalière	922 36 70
77	AKONTOM Yawa	DGT Lomé	DGT	903 31 65
78	AMOUSSOU A.	DSST	IDE	917 05 54
79	PANDAO F. Dr KARA-PEKETI			
80	Koffi	DSST	DSST	904 46 84
81	Dr KALHOULE	BIT/ Abidjan Dakar	conseiller régional	(221)33889 29 89
82	DOSSOU K. Yves AGBENOU	SADD (ONG)	Coordonnateur général	949 66 98
83	Emmanuel	CSTT Conseil national du patronat	chargé des normes chargée des affaires juridiques et sociales	911 32 38 902 90 74/ 221 08 30
84	KLOUTSE Kékéli	SOTOCO	SG SYTRACO	904 44 48
85	PALANGA Dadja ASSIOU		Chef service Qualité, hygiène et environnement	910 30 11
86	Fédougbam AKEMADOU D.	SALT	service méthodes et maintenance	925 98 78
87	Antoine	CEB Lomé		

Annexe n°4 : Liste de présence Table ronde du 18 janvier 2008 FOPADESC

N°	NOM et PRENOMS	ENTREPRISE OU SERVICE	FONCTIONS	CONTACTS
	Dr NOMENYO-ADZIMAH			
1	Akpedje BABERIME	Ministère de la santé	DGA	914-41- 90
2	Akanta	APROSAT Direction Générale	Psychologue	911 92 43
3	PARIKI Essotom	Fonction Publique Direction des affaires	DG	913 21 41
4	PANIAH Kofi	communes/MEF Direction des affaires	Directeur	904 25 13
5	AGBOGBE Kokou da SILVERA K,	communes/MEPSETFPA Ministère Jeunesse Sports et loisirs	Directeur	993 19 42 984 32 99 / 222 09 52
6	Adjété LAWSON Boèvi		DRH	909 82 76 / 221 59 62
7	Dodzi	DRH/MEPS-ETFPA	DRH	62
8	KOFFI Komi	SE2M TOGO	Superviseur	935 92 32 904 68 00 / 221 73 50
9	d'ALMEIDA Ayi	SE2q-SE3q TOGO	DRH Chef section salle des machines	011 26 00/ 954 78 52
10	ASSOGBA Messan ADJARE	Brasserie BB Lomé		
11	Malamabé	CCIT	Délégué personnel	948 58 01
12	GAGLO Koffi	GSA Ministère des travaux publics	Inspecteur PM, secrétaire EO Chef divisions du personnel et formation	024 41 58 914 08 30
13	BALOUKI E, Rose Dr KLOUSSEH			
14	Dodzi Dr AFANOUKOE	APROSAT Direction de sécurité et santé au travail	Médecin	927 87 78
15	A. Sepopo BEKETI K,		Médecin du travail	989 69 96 904 63 86/ 441 01 48 / 335 68 56
16	Atewetchinè SEGLA Kodjo	MAEP INFA de TOVE	DG Chef division administration et personnel	222 57 98 / 930 19 97
17	Amétépé	DAF/ MAEP		
18	KESSEM A Abéla	SOTOCO	SG SYTRACO	904 44 48
19	d'ALMEIDA Kudjo	CIMTOGO	chef service personnel	903 67 98
20	AGOURA Wadar MASSOULE	SALT	Assistant social	937 66 29
21	Agouda LOUGUITIBE	UGSL	SGA para public et public	903 69 68
22	Kammitine Dr BANG'NA	Banque populaire Ordre national des médecins	Chef service médical IDE	917 35 84 903 38 38 / 226 78 40
23	Inoussa		Médecin	904 94 88/ 091 27 40
24	BYLL Kouam DESANTI Jean	SNPT	SG SYNAPOST	40 904 64 24 / 338 42
25	Gérard BARNABO	SNPT	Directeur de département	61
26	Bissagnouli AGNEKITOM	CNTT	Agent de prévention	925 79 46 223 78 06/ 906 37
27	Mana Bowai	Port autonome de Lomé	Chef du personnel	39

28	AZEDZI Nyazozo TSIKPLONOU	SYNTEB (BB Lomé)	Cariste	917 46 39 916 61 72/ 251 56
29	Mokli Ephrem LASSEY Sewa	CGCT	Secrétaire général	88 911 14 26/ 220 79
30	James Dr AKAYA T.	CNP cabinet d'expertise et de	Conseiller	58
31	Essossimna Dr SAMBIANI	recherche en SST	Consultant	904 12 88 911 82 51 / 221 39
32	Kolani BRUCE Ata Kwam	SNPT	Médecin Assistant Ressources	01
33	Bruno TCHAO	Togo et Shell	Humaines	223 73 43
34	Christophe	SAZOF	Division emploi	904 78 18
35	AGBANAN K,	Délégué Zone franche	AMINA	226 84 04
36	ADJAYI Akuêtè ADOM'MEGAA	Contrôleur de gestion Division gestion du	TOGOCEL	904 25 29
37	Boniface	personnel	TOGOCEL	904 02 41
38	SRONVIE Yaovi	Tribunal de travail	Cour d'appel de Lomé Directeur administratif et des	905 79 08 222 42 30/ 919 70
39	KAMAGA Nambé	Société togolaise des eaux Ministère des droits de	ressources humaines	22
40	ADJAYI Akossiwa	l'Homme	Chargé de mission Directeur des ressources	912 86 44 221 73 59/ 900 72
41	SENYOH Kossi DJABAKU	Ministère de l'action sociale Ministère des mines, de	humaines chef division des ressources	22 220 87 28/ 915 63
42	Kodjovi PLACKTOR K.	l'énergie et de l'eau	humaines chef division Ressources	61
43	Kodjo KOULOU	Ministère du commerce	humaines Chef service administration et	945 02 01
44	N'YOBOL	CNSS	ressources humaines	924 41 33
45	Dr ALI Kokou AYISSAH Atsou	CNSS	Médecin	904 02 23
46	Lolowu DENADOU	CNSS	Secrétaire CSST	946 64 32
47	Komlan Yves	UNSIT	conseiller UNSIT	943 23 65
48	AGBODJI Komlan	WACEM/ FORTIA	Assistant médical	947 70 68 948 00 44/ 936 73
49	Dr DEJEAN Moïse	CEET	Médecin	53 913 56 07/ 222 27
50	BLAKIME Moussa BOWESSIDJAOU	CEET/SGCT	Ingénieur	16 221 46 73/ 905 04
51	Akoua	CNAO-Lomé, CNTT	Directrice Service Méthodes et	62 maintenance
52	ADENIYA Alidou KADANGA B,	CEB Lomé		925 98 78
53	Yao BINGUITCHA	CEB Lomé	SI	904 56 96
54	Yakpan YAWANKE Waké	DGT Lomé	Inspecteur du travail	908 40 10
55	G.	TDE / CGCT	Chef service	903 10 62 261 23 07/ 902 20
56	KOZON Attoka LARE	NIOTO	Laborantin	46 253 56 19/ 933 96
57	Namoussouabe	CNSS	Directeur des prestations	80
58	Arsène Kossi	Cabinet BERCIER et	Directeur administratif et	902 20 94/ 944 29

	BLITTI	associés	financier	64
59	KAZI A, Anzaï GAVI Kokou	NIOTO	chef service SRH	905 79 83
60	Aményona SANWOGOU	SADD (ONG)	Secrétaire général	948 54 42
61	Dédamani	ENAM	Formateur	931 23 25
62	BOUYO Yoru KAZANDOU	Chambre de métiers	conseil permanent	924 90 90
63	Essoham MISSODEY K.	Chambre de métiers	secrétaire général	916 26 78
64	Georges BAKOYIMA B.	UNSI Comité des assureurs du	Secrétaire général adjoint	931 33 82 911 20 77/ 221 70
65	Claude DOUAMENYO	Togo direction générale du travail	Secrétaire exécutif	92
66	Komi Mawussi DJAHLIN Kokou	et des lois sociales Inspection du travail Lomé-	Inspecteur du travail principal	093 51 78
67	A. AWUNO K,	Est direction générale Fonction	Inspecteur du travail	920 30 69
68	Mensah ASSOUMATINE	Publique	Administrateur civil DGA	913 63 59
69	Kounon HEVI-DOGLAN	DGT Lomé	DGA-travail	901 67 07
70	Agbezuge ADANLETE	conseil national du travail Port Autonome de Lomé	secrétaire permanent Directrice du centre médico-	901 67 74 915 73 00/ 938 91
71	Lawson Akuélé	CSTT Direction des affaires	social PAC Attachée d'administration	93 922 36 70
72	AKONTOM Yawa	communes MS	hospitalière	922 36 70
73	AMOUSSOU A.	DGT Lomé	DGT	903 31 65
74	PANDAO F.	DSST	IDE	917 05 54
75	Dr KARA K.	DSST	DSST	904 46 84
76	Dr KALHOULE	BIT/ Abidjan Dakar	conseiller régional	(221)33889 29 89
77	DOSSOU K. Yves AGBENOU	SADD (ONG)	Coordonnateur général	949 66 98
78	Emmanuel	CSTT Conseil national du	chargé des normes chargée des affaires juridiques	911 32 38 902 90 74/ 221 08
79	KLOUTSE Kékéli	patronat	et sociales	30
80	PALANGA Dadja ASSIOU	SOTOCO	SG SYTRACO Chef service Qualité, hygiène	904 44 48
81	Fédougbam AKEMADOU D.	SALT	et environnement service méthodes et	910 30 11
82	Antoine AMOUSSOU	CEB Lomé	maintenance	925 98 78
83	Comlan Edouard	CNP - TOGO	Conseiller	904 13 20

Annexe 5 : Les commissions

Commission n°1 : Défis de la SST, stratégie de mise en place de la PNSST et Plan d'action 2008-2012

Commission n°2 : Renforcement des capacités des partenaires sociaux

- *Education ouvrière : les principaux axes*
- *Prévention et productivité*

Commission n°3 : Collaboration intersectorielle des services et institutions et stratégies de guichet unique

- *Services de prévention de la CNSS*
- *Direction de sécurité et santé au travail*
- *Service national de médecine du travail*
- *Services de sécurité et santé au travail*

Commission 4 : Mise en œuvre des 8 chantiers de l'IAPRP au TOGO

I- LES COMMISSIONS SPECIALISEES

Commission spécialisée 1 : Connaissances de la situation de l'environnement de travail et de la santé des travailleurs

- *Identification, quantification et priorisation des risques professionnels par secteur et par branche d'activités*
- *Définition du profil de santé des travailleurs et mise en place d'un fichier médical par secteur et par branche d'activités*

Commission spécialisée 2 : Mise en application du Plan d'action mondial OMS 2008-2012

- *Identification et proposition des axes stratégiques de mise en œuvre des activités prioritaires*
- *Définition d'un paquet d'activités pour la mise en œuvre du projet conjoint OMS-OIT*
- *Proposition du cadre permanent de concertation Ministères-clés et OMS/OIT*

Commission spécialisée 3 : Perfectionnement et spécialisation des infirmiers en SST

Commission spécialisée 4 : Formation et spécialisation des inspecteurs du travail

Commission spécialisée 5 : Formation et spécialisation des autres acteurs de SST

Commission spécialisée 6 : Perfectionnement et spécialisation des médecins du travail

Commission spécialisée 7 : **Mise en place d'un comité national de liaison avec l'IAPRP**

Commission spécialisée 8 : **Formalisation des Journées Africaines de Prévention (JAP)**

Commission spécialisée 9 : **Promotion du secourisme sauvetage du travail**

Commission spécialisée 10 : **SST dans l'économie informelle**

Commission spécialisée 11 : **SST dans le secteur agricole**

Commission spécialisée 12 : **SST dans l'administration publique et organismes internationaux**

Commission spécialisée 13 : **Perfectionnement et Formation des membres des CSST et du CCSST**

Commission spécialisée 14 : **Cartographie des risques professionnels**

Commission spécialisée 15 : **Code de sécurité et santé au travail**

Commission spécialisée 16 : **Recueil des textes**

Commission spécialisée 17 : **Annuaire de prévention et de SST**

Commission spécialisée 18 : **Forum sur le secourisme-sauvetage du travail**

Commission spécialisée 19 : **Forum sur les risques dans les mines de phosphates en Afrique**

Commission spécialisée 20 : **Forum sur le VIH/SIDA en milieu de travail**

Commission spécialisée 21 : **Formalisation du Comité d'organisation et de suivi des états généraux (COSEG)**

Annexe 6 : Evaluation des Premiers Etats Généraux de la Sécurité et santé au Travail 13-14 Décembre 2007 et 16-17-18 Janvier 2008

(Ce questionnaire est anonyme)

1- Vos attentes et préoccupations sont prises en compte

- pas du tout
- partiellement
- totalement
- autres à préciser.....

2- Quels sont les thèmes qui ont retenu plus votre attention ?

-

-
-
-

3- Quelle(s) activité(s) comptez-vous menée pour votre contribution personnelle à la mise en application des conclusions et du plan d'action ?

-
-
-
-
-

4- Selon vous, quelles ont été les faiblesses de l'organisation de ces états généraux ?

-
-
-
-
-

5- Que préconisez-vous comme axes d'amélioration et de progrès pour les llès états généraux ?

-
-
-
-
-

6- Sur une échelle de 0 à 10, à combien évaluez-vous votre satisfaction ?.....

7-Vos propositions de thèmes pour les Deuxièmes assises.....

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Annexe n7 : Projets à court terme issus des premiers Etats Généraux de la Sécurité et santé au Travail des 13-14 Décembre 2007 et 16-17-18 Janvier 2008

Intitulé du projet :.....
.....

Date d'élaboration de la
Fiche :.....

Zones géographiques

d'intervention :.....

.....
.

Populations cibles : (secteur, branche, profession,
effectif).....

.....
.....
.....
.

Objectif

général :.....

.....
.....
.

Objectifs spécifiques :

-
-
-

Résultats attendus :

-
-
-

Principaux indicateurs :

-
-
-

Principales activités du projet :

-
-
-
-
-

Partenaires

nationaux :.....

.....
.

Partenaires

internationaux :.....

.....
.

Durée approximative du projet :

.....

Annexe n°8 : Premiers Etats Généraux de la Sécurité et santé au Travail 13-14
Décembre 2007 et 16-17-18 Janvier 2008

Fiche individuelle de liaison

Pays :
Nom :
Prénoms :
Qualification :
Grade :
Fonctions / Responsabilités :
.....
.....
Structure d'origine :
Titres :
.....

Adresse professionnelle :
.....
- adresse physique :
.....
- adresse postale :
- Tél :
- Fax :
- Portable :
- Mail :

Adresse personnelle
- Postale :
- Tél :
- Fax :
- Portable :
- Mail :
- Autres informations jugées utiles :

Bref résumé de votre CV :
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Vos centres d'intérêts :.....
.....
.....

Activités du BIT qui vous intéressent :

-
-
-
-
-

Annexe n°9 :Projets spécifiques **Employeurs** à court terme issus des premiers EtatsGénéraux de la Sécurité et santé au Travail 13-14 Décembre 2007 et 16-17-18 Janvier 2008

Intitulé du projet :.....
.....

Personne responsable/organe
d'exécution :.....

Date d'élaboration de la
Fiche :.....

Zones géographiques
d'intervention :.....

.....
.

Populations cibles : (secteur, branche, profession,
effectif).....

.....
.....
.....
.

Objectif
général :.....

.....
.....
.

Objectifs spécifiques :

-
-
-

Résultats attendus :

-
-
-

Principaux indicateurs :

-
-
-

Principales activités du projet :

-
-
-
-
-

Partenaires

nationaux :.....

.....

Partenaires

internationaux :.....

.....

Durée approximative du projet :

.....

Annexe n°10 :Projets spécifiques **Travailleurs** à court terme issus des premiers Etats Généraux de la Sécurité et santé au Travail 13-14 Décembre 2007 et 16-17-18 Janvier 2008

Intitulé du projet :.....

.....

Personne responsable/organe

d'exécution :.....

.....

Date d'élaboration de la

Fiche :.....

Zones géographiques

d'intervention :.....

.....

Populations cibles : (secteur, branche, profession, effectif).....

.....

.....

.

Objectif
général :.....
.....
.....
.

Objectifs spécifiques :

-
-
-

Résultats attendus :

-
-
-

Principaux indicateurs :

-
-
-

Principales activités du projet :

-
-
-
-

Partenaires

nationaux :.....

.....
.

Partenaires

internationaux :.....

.....
.

Durée approximative du projet :

.....

Annexe n°11 :Projets spécifiques **Economie informelle** à court terme issus des premiers Etats Généraux de la Sécurité et santé au Travail 13-14 Décembre 2007 et 16-17-18 Janvier 2008

Intitulé du projet :.....
.....

Personne responsable/organe

d'exécution :.....

.....

Date d'élaboration de la

Fiche :.....

Zones géographiques

d'intervention :.....

.....
.

Populations cibles : (secteur, branche, profession,

effectif).....

.....
.....
.....
.

Objectif

général :.....

.....
.....
.

Objectifs spécifiques :

-
-
-

Résultats attendus :

-
-
-

Principaux indicateurs :

-
-
-

Principales activités du projet :

-
-
-
-
-

Partenaires

nationaux :.....

.....
.

Partenaires

internationaux :.....

.....
.

Durée approximative du projet :

.....

Annexe n°12 : Projets spécifiques **Administration Publique** à court terme issus des premiers Etats Généraux de la Sécurité et santé au Travail 13-14 Décembre 2007 et 16-17-18 Janvier 2008

Intitulé du projet :.....
.....

Personne responsable/organe
d'exécution :.....
.....

Date d'élaboration de la
Fiche :.....

Zones géographiques
d'intervention :.....
.....
.

Populations cibles : (secteur, branche, profession,
effectif).....
.....
.....
.....
.

Objectif
général :.....
.....
.....
.

Objectifs spécifiques :

-
-
-

Résultats attendus :

-
-
-

Principaux indicateurs :

-
-
-

Principales activités du projet :

-
-
-
-
-

Partenaires
nationaux :.....
.....
.

Partenaires
internationaux :.....
.....

Durée approximative du projet :
.....

Annexe n°13 : Projets spécifiques **Secteur agricole** à court terme issus des
premiers Etats Généraux de la Sécurité et santé au Travail 13-14 Décembre 2007 et
16-17-18 Janvier 2008

Intitulé du projet :.....
.....

Personne responsable/organe
d'exécution :.....
.....

Date d'élaboration de la
Fiche :.....

Zones géographiques
d'intervention :.....
.....

Populations cibles : (secteur, branche, profession,
effectif).....
.....
.....

Objectif
général :.....
.....
.....

Objectifs spécifiques :

-
-
-

Résultats attendus :

-
-
-

Principaux indicateurs :

-
-
-

Principales activités du projet :

-
-
-
-
-

Partenaires

nationaux :

.....

Partenaires

internationaux :

.....

.

Durée approximative du projet :

.....

Annexe n°14 : Projets spécifiques **CSST** à court terme issus des premiers Etats Généraux de la Sécurité et santé au Travail 13-14 Décembre 2007 et 16-17-18 Janvier 2008

Intitulé du projet :

.....

Personne responsable/organe

d'exécution :

.....

Date d'élaboration de la

Fiche :

Zones géographiques

d'intervention :

.....

.

Populations cibles : (secteur, branche, profession, effectif).....

.....

.....

.....

.

Objectif

général :

.....

.....

.

Objectifs spécifiques :

-

-
-

Résultats attendus :

-
-
-

Principaux indicateurs :

-
-
-

Principales activités du projet :

-
-
-
-
-

Partenaires

nationaux :.....

.....

Partenaires

internationaux :.....

.....

Durée approximative du projet :

.....

Annexe n°15 : Projets spécifiques **Professionnels de sécurité et santé au travail** à court terme issus des premiers Etats Généraux de la Sécurité et santé au Travail 13-14 Décembre 2007 et 16-17-18 Janvier 2008

Intitulé du projet :.....
.....

Personne responsable/organe

d'exécution :.....

.....

Date d'élaboration de la

Fiche :.....

Zones géographiques

d'intervention :.....

.....

Populations cibles : (secteur, branche, profession, effectif).....

.....

.....

.....
.
Objectif

général :.....
.....
.....
.

Objectifs spécifiques :

-
-
-

Résultats attendus :

-
-
-

Principaux indicateurs :

-
-
-

Principales activités du projet :

-
-
-
-
-

Partenaires

nationaux :.....
.....
.

Partenaires

internationaux :.....
.....
.

Durée approximative du projet :
.....

Annexe n°16 : Plan d'action 2008- 2009 : Ressources internes et externes

- 1- Economie informelle : surveillance des lieu de travail et de la santé des travailleurs
- 2- Secteur agricole : surveillance des lieu de travail et de la santé des travailleurs
- 3- Administration publique : surveillance des lieu de travail et de la santé des travailleurs
- 4- Syndicats des employeurs
- 5- Syndicats des travailleurs
- 6- Professionnels de sécurité et santé au travail
- 7- Service de Prévention de la CNSS